



# Assemblée générale

Soixantième session

**12<sup>e</sup>** séance plénière

Dimanche 18 septembre 2005, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Organisation des travaux

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je souhaiterais rappeler aux membres, une fois de plus, que pour les déclarations faites pendant le débat général, le temps de parole est limité à 15 minutes afin que tous les orateurs inscrits sur la liste de chaque séance puissent prendre la parole dans les délais prévus. Je remercie tous les membres de leur compréhension et de leur coopération.

## Allocution de M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

*M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Saca González** (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter d'avoir été élu pour diriger les travaux de la présente session et vous adresser nos vœux de plein succès dans l'exécution de votre mandat. Nous remercions également S. E. M. Jean Ping du travail accompli sous sa présidence. Nous exprimons toute notre reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour le dévouement avec lequel il dirige l'Organisation.

L'anniversaire que nous célébrons nous fait prendre conscience de l'importance et de l'utilité d'engager un dialogue entre toutes les nations représentées ici pour le bien commun, mais, surtout, il fait ressortir toutes les tâches que nous avons à accomplir. Nous savons tous que l'heure est décisive pour l'existence de notre Organisation. Qu'elle devienne plus forte ou plus faible, c'est de nous qu'il en dépend. Je réitère la volonté de mon gouvernement de prendre une part active à la poursuite du processus de réforme, en particulier dans les domaines de fond au sujet desquels nous n'avons toujours pas trouvé d'accord alors qu'ils sont décisifs pour le succès de la réforme de l'Organisation.

L'histoire d'El Salvador montre qu'il ne peut y avoir de paix et de démocratie durables sans développement et respect des droits de l'homme. En axant ses efforts sur le développement économique et social, mon administration fait tout son possible pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



maintenir une gouvernance à visage humain, proche des gens et soucieuse de leurs attentes.

Cependant, notre condition de pays en développement fait que nos ressources naturelles, techniques et financières sont limitées, et parfois plus encore sous l'effet des phénomènes naturels et autres facteurs extérieurs, comme la hausse des prix pétroliers qui cause de véritables ravages dans notre économie.

À la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons signalé qu'il fallait remédier aux répercussions des prix du pétrole sur les économies. Depuis, nous constatons avec alarme que, loin de baisser ou de se stabiliser, les prix des hydrocarbures continuent d'afficher une hausse record. Non seulement cette situation nuit fortement à nos efforts de développement, en raison du coût élevé de la facture pétrolière qui absorbe une partie des fonds destinés aux projets sociaux, mais, en plus, elle met gravement en péril la stabilité sociale et politique ainsi que la sécurité humaine, surtout dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

Outre cette situation et les autres facteurs liés à l'instabilité et à la spéculation sur les prix, on constate que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure tendent à être exclus de l'aide et de la coopération internationales. Ces pays ont donc encore plus de mal à assumer les tâches de développement, en particulier la réalisation des objectifs du Millénaire. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU doit se pencher sur ce problème avec tout le sérieux et toute la responsabilité qui s'imposent, afin de trouver des solutions collectives et solidaires qui permettent d'en finir avec cette crise.

Je propose que le Département des affaires économiques et sociales, ou bien la Commission économique pour l'Amérique latine, consacre une étude aux effets de la hausse des prix pétroliers sur la réalisation des objectifs du Millénaire et sur les efforts de développement national engagés dans le monde.

Si la coopération Sud-Sud est devenue un précieux instrument de développement, il importe également de reconnaître que la coopération Nord-Sud doit être encouragée, en particulier à travers la création d'une alliance mondiale pour le développement qui, moyennant une stratégie servant les intérêts mutuels, débouche sur une croissance économique et un bien-être social durables.

Il est pour nous fondamental que la réforme générale de notre Organisation prévoit de renforcer le rôle et l'efficacité des fonds et programmes dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Je tiens également à souligner qu'il est primordial de mettre en place un système de commerce international qui soit juste et équitable, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires, et en adhésion avec les principes du libre-échange.

El Salvador est résolu à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement fixés pour l'année 2015, en dépit des facteurs exogènes qui déterminent et limitent notre capacité d'investissement en faveur du développement. Dans cet objectif, El Salvador a mis en route le programme « Oportunidades », destiné à élever la qualité de vie de milliers de familles salvadoriennes. Ce programme repose sur cinq grands piliers. Le premier est le programme « Red Solidaria », dont le but est de combattre de front la pauvreté et la pauvreté extrême en accordant un rôle de premier plan aux efforts de la femme salvadorienne. À la présidence de la Commission de la condition la femme, nous mettons tout en œuvre pour que la protection des droits de la femme occupe une place de choix dans ses travaux. Nous avons pu constater par nous-mêmes que la participation de la femme aux processus de paix et de développement était essentielle pour réaliser et atteindre les objectifs fixés.

Le deuxième pilier est un programme de microcrédit destiné à favoriser l'essor des microentreprises et des petites entreprises. Son but est de créer et de soutenir le développement de nouvelles sources de revenus à travers l'activité indépendante.

Le troisième pilier est le Fonds de solidarité pour la santé (FOSALUD), qui gère les taxes sur le tabac, l'alcool et les armes à feu. Les ressources ainsi dégagées assurent, avec d'excellents résultats, la fourniture 24 heures sur 24 de soins médicaux dans les services de santé publique.

Le quatrième pilier est le programme présidentiel « Jóvenes », qui a déjà entrepris d'intégrer les jeunes dans le processus de développement.

Enfin, le programme « Conéctate » vise à façonner un modèle d'éducation publique qui mette les technologies et l'information à la portée de nos étudiants.

C'est avec de grands espoirs qu'El Salvador progresse pas à pas vers la réalisation de la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême a reculé de 18 points de pourcentage entre 1991 et 2004. Passant de 33 % à 15 %, ce pourcentage a donc plus que diminué de moitié. Le taux de mortalité infantile chez les enfants de moins d'un an a fortement chuté, passant de 45 pour mille naissances vivantes en 1991 à 25 pour mille en 2004, soit une baisse de 20 points. Il ne nous reste plus qu'à le faire reculer de 10 points supplémentaires.

La participation des jeunes au développement économique et social est une priorité, car, source d'énergie et de vitalité, il sont à même d'améliorer notre environnement et de porter vers l'avenir.

Par ailleurs, nous attendons avec grand intérêt la prochaine phase du Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis en novembre 2005. Nous avons bien l'intention d'y participer activement en vue d'adopter des engagements et des objectifs concrets qui contribuent à réduire la fracture numérique entre les pays. Comme lors de la première étape, à Genève en 2003, le texte final du Sommet de Tunis 2005 sur la société de l'information devra mettre l'accent sur le rôle de pilier de la démocratie que joue la liberté d'expression, puisqu'elle garantit le fonctionnement sans entrave des moyens d'expression libres et indépendants de par le monde, tel que requis à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La pandémie du VIH/sida est devenue un grave problème qui transcende les frontières pour toucher tous les pays. L'ampleur de sa propagation nous oblige à concentrer nos efforts sur la prévention, sans oublier le traitement et l'appui à fournir aux personnes qui vivent avec la maladie.

En El Salvador, nous accueillerons prochainement le troisième Forum d'Amérique latine et des Caraïbes sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles, le quatrième Congrès de l'Amérique centrale sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida et la quatrième Rencontre d'Amérique latine des personnes vivant avec le VIH/sida, dans le but de mettre nos efforts en commun et d'échanger des données d'expérience. Nous comptons à cet égard sur l'appui de l'ONU. Nous exhortons l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à continuer de

soutenir les efforts nationaux de lutte contre le VIH/sida et à revoir à la baisse les prix des médicaments disponibles.

L'un des thèmes auxquels nous devons prêter un intérêt et une attention accrue est celui des migrations, compte tenu de ses retombées économiques, sociales et culturelles dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Cette question doit être abordée dans le cadre d'une approche multidimensionnelle qui permette d'établir les besoins en matière de coopération internationale, régionale et sous-régionale, afin d'adopter et coordonner des politiques conjointes qui prennent en compte l'apport des migrations au développement, ainsi que les efforts de prévention et de lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains.

Un sujet qui revêt un intérêt particulier pour El Salvador est le fléau de la criminalité nationale et transnationale organisée. Ces gangs ou bandes organisées, qui sont étroitement associés à une série de graves délits portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, encouragent la corruption, minent le moral des peuples et ont une incidence négative sur nos efforts de développement. Nous estimons que l'une des mesures qui doivent être prises pour lutter collectivement de façon plus efficace contre ce fléau est de renforcer les capacités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et d'amplifier la coopération internationale.

Nous convenons qu'il est nécessaire de renforcer le dispositif de protection des droits de l'homme, mais il faut pour cela créer un mécanisme objectif, transparent, dépolitisé et non discriminatoire.

El Salvador appuie pleinement le renforcement du système de sécurité collective, dans le cadre du respect intégral des principes énoncés dans la Charte et des normes du droit international universellement reconnues. Nous reconnaissons et apprécions le rôle que jouent les opérations de maintien de la paix, et nous estimons qu'il est important de poursuivre l'examen de la proposition concernant la constitution d'une force de réserve militaire et policière stratégique capable d'être déployée rapidement pour faire face à des hostilités découlant de conflits, ainsi que pour maintenir la paix et la sécurité après les conflits.

Nous sommes satisfaits de notre contribution à la paix collective sous la forme de notre participation croissante aux opérations de maintien de la paix, notamment avec nos contingents de police civile nationale, dont la création découle des accords de paix vérifiés et finalisés par l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, El Salvador s'associe aux efforts en vue de parvenir à un accord global sur l'élimination des armes de destruction massive. En ce sens, nous appuyons l'initiative de la Norvège visant à faire adopter une déclaration sur le désarmement et la sécurité.

Par rapport à la situation au Moyen-Orient, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Gouvernement israélien pour l'exécution du plan de désengagement, une mesure unilatérale qui prendra fin avec le retrait total de la présence israélienne de la bande de Gaza. Ceci est une démonstration de la volonté politique et du désir de parvenir à un règlement définitif et durable du conflit israélo-palestinien. Nous estimons que c'est en continuant à adopter des mesures qui renforcent la confiance réciproque que les parties créeront les conditions permettant la reprise du processus de paix décrit dans la Feuille de route. De même, nous réaffirmons notre appui au droit du peuple palestinien de se doter d'un État indépendant, ainsi qu'au droit du peuple israélien de vivre en paix et en sécurité, à l'abri de toute menace terroriste émanant de groupes radicaux agissant en marge de la légalité.

Pour ce qui est de la situation en Iraq, nous sommes confiants que toutes les forces politiques prenant part au processus de création de nouvelles institutions iraqiennes parviendront à un accord qui aboutira à l'établissement d'un état de droit fondé sur une démocratie représentative.

L'un des sujets en suspens dont doit s'occuper la communauté internationale et que nous ne devons pas ignorer, est la situation de Taiwan et son intégration dans la famille des nations. Nous estimons que l'ONU doit examiner la question de Taiwan car c'est une réalité que nous ne pouvons esquiver, dans la mesure où la représentation du peuple taiwanais sur le plan international est une responsabilité de cette Organisation, conformément à ses principes et buts universels. Nous espérons également que la paix sera préservée et que la coexistence pacifique règnera

comme il se doit sur les deux rives du détroit de Taiwan.

Je souhaite aborder la question des catastrophes naturelles et de la grande vulnérabilité que connaissent tous nos pays, comme l'ont démontré les tragiques événements survenus dans différentes régions du monde, et dernièrement aux États-Unis. Ceci doit nous inciter à repenser et réévaluer nos engagements et décisions concernant l'environnement qui nous entoure. Au nom du peuple et du Gouvernement salvadoriens, j'adresse nos plus sincères condoléances et nos témoignages de solidarité à toutes ces familles qui ont perdu des êtres chers et leurs biens à cause de ces phénomènes, et j'exhorte la communauté internationale à accorder plus d'attention à la question de l'environnement.

Enfin, il me reste simplement à signaler que nos peuples espèrent et croient fermement que l'ONU représente une Organisation investie de la légitimité et de la capacité nécessaires pour concourir à la réalisation de la paix, de la sécurité, de la liberté, du développement durable et de la promotion des droits de l'homme.

Notre rôle en tant que chefs d'État et de gouvernement est de renforcer cette croyance et cet espoir en apportant la preuve de notre capacité à travailler ensemble de façon solidaire pour obtenir des résultats concrets, pour le bien commun de nos peuples dans le monde entier.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'El Salvador de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Eduardo Rodríguez Veltzé,  
Président de la République de Bolivie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Bolivie.

*M. Eduardo Rodríguez Veltzé, Président de la République de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Eduardo Rodríguez Veltzé, Président de la République de Bolivie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Rodríguez Veltzé** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous saluer et de vous féliciter de votre élection, qui augure bien du succès des présentes délibérations. Je salue également le Secrétaire général Kofi Annan, dont les efforts pour préserver la paix et promouvoir la solidarité entre les peuples de la planète sont reconnus et appréciés.

Mon pays, la Bolivie, situé au cœur de l'Amérique du Sud, vient de surmonter, au prix de sacrifices et de renoncements, une profonde crise politique. La maturité et la vocation démocratique de mon peuple ont conduit à l'ouverture d'une période de transition destinée à garantir la continuité institutionnelle et lancer un processus permettant de légitimer, par l'entremise du suffrage universel, l'élection des dirigeants. Il s'agit plus encore d'établir la bonne gouvernance et de renforcer la foi des citoyens en leur droit d'élire le Gouvernement et les représentants parlementaires de leur choix.

Le processus électoral que vit actuellement la Bolivie définira également le nouveau modèle que souhaite adopter cette nation pionnière dans la conquête de la liberté et de l'indépendance. Les élections de la fin de l'année lanceront à leur tour un autre scénario politique inédit : les processus menant à l'établissement d'une assemblée constituante et à la consultation populaire pour la mise en marche d'un système de décentralisation régionale qui aboutira à un nouveau contrat social axé sur la construction d'un pays plus ordonné, acquis à la démocratie et sans exclusions, comme l'exigent les objectifs du Millénaire.

Un Colombien célèbre a dit que ce n'est qu'en portant un regard neuf sur le passé que nous pourrions identifier les possibilités d'un autre avenir, et que ce n'est qu'avec un regard créatif sur notre monde que nous pourrions entrevoir l'ordre nouveau que nous avons le devoir de construire. Cette vision est partagée par les peuples d'Amérique latine et, bien entendu, par les Boliviens. Nous sommes unis depuis longtemps dans les efforts pour régler les différends, en

encourageant des actions collectives pour que les pays en litige négocient pour trouver des solutions pacifiques à leurs désaccords.

Il n'en est pas moins vrai que dans cette Amérique aux profondes racines démocratiques, aux liens de fraternité et de solidarité entre ses peuples, il existe encore aujourd'hui des situations non réglées, comme l'enclavement de la Bolivie. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le peuple bolivien et les pays voisins doivent être capables de créer des espaces dans lesquels un dialogue ouvert puisse prendre place sans préjugé aucun, ouvrant ainsi la voie à des solutions tournées vers l'avenir et non pas fondées sur des positions ancrées dans le passé. Nous pensons qu'il est indispensable d'entamer des négociations en vue de se concerter, de réagir, de servir les intérêts mutuels et de trouver un règlement définitif qui rétablisse l'accès souverain de la Bolivie à l'océan Pacifique. Il est essentiel que nous créions un climat de confiance pour négocier et se mettre d'accord à cet effet.

L'Amérique latine est une région où nous rêvons de liberté, d'espoir de progrès et d'intégration de nos peuples, bien que cela exige une rénovation constante et une créativité permanente de notre part. Je suis persuadé que nous poursuivrons la tâche indispensable d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été fixés pour 2015 ainsi que les indicateurs subséquents destinés à mesurer le progrès social, même si, dans le cas de la Bolivie, nos difficultés actuelles nous obligeront à nous concentrer sur l'inégalité et l'exclusion, les conflits violents, l'intolérance, une répartition inéquitable des terres, le chômage, la pauvreté extrême et la malnutrition.

Le peuple bolivien est tout à fait d'accord sur la nécessité de jeter les bases d'un progrès dans l'équité. Il faut par conséquent consentir un effort mondial en vue d'éliminer la pauvreté.

Bien que des progrès remarquables aient été réalisés sur le plan des indicateurs relatifs à la viabilité, à l'amélioration de nos institutions et à la stabilité économique, le Gouvernement bolivien se préoccupe des échéances qui ont été fixées et demande instamment à la communauté internationale d'envisager de mettre en place des termes et des conditions meilleurs.

L'harmonie entre les peuples ne saurait exister pleinement dans un monde où la sécurité est chaque jour mise à l'épreuve par des menaces terroristes

contre des innocents et des systèmes choisis par des individus, fermement persuadés que le seul moyen de préserver le respect mutuel et l'harmonie sociale est l'exercice de la démocratie. La Bolivie condamne le terrorisme et lutte activement contre ce fléau qui afflige l'humanité.

Notre Organisation, qui est déterminée à favoriser la coexistence civilisée parmi les peuples du monde, a 60 ans. Elle a été fondée par 45 États et compte aujourd'hui 191 Membres qui appuient et appliquent les principes régissant notre communauté mondiale.

Un monde sans l'ONU, qui nous oriente vers une destinée commune et nous éloigne des malheurs actuels tels que la pauvreté, le terrorisme et la violence, serait en théorie ou en pratique impensable.

La Bolivie reconnaît que l'Organisation, au cours de ses 60 années d'existence, lui a apporté une coopération précieuse. Certes, nous partageons bon nombre de problèmes avec d'autres pays. La coopération internationale ne peut donc être considérée uniquement comme un acte de solidarité. La coopération doit être un pilier de paix, étant donné qu'une des menaces auxquelles nous sommes confrontés est l'inégalité croissante qui débouche sur une marginalisation de vastes parties de nos sociétés. Cela entraîne un mécontentement qui donne souvent lieu à des tensions sociales dangereuses.

Il ne s'agit pas uniquement de réaliser une stabilité économique apparente mais d'améliorer considérablement les indicateurs de bien-être, tant par respect des droits de l'homme que par nécessité d'instaurer équité et justice.

La Bolivie réaffirme son attachement aux principes de l'ONU, à la paix et aux institutions démocratiques. Nous estimons que l'ONU est l'enceinte suprême en vue de régir les relations universelles entre pays et individus. Nous pensons également qu'il est bon que nous adaptions et réformions ses structures et institutions afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les liens entre développement, sécurité et droits de l'homme dans le cadre de valeurs démocratiques sont une expression du multilatéralisme et de l'interdépendance du monde d'aujourd'hui, qui réaffirme le rôle central de l'ONU ainsi que notre détermination d'encourager le progrès social et d'améliorer les niveaux de vie dans le cadre d'une

notion plus vaste de la liberté. À cet égard, la Bolivie estime que l'engagement souscrit au Sommet mondial récent en vue d'adopter dans un avenir proche une déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones encouragera l'intégration sociale et la coexistence pacifique nationale.

La Bolivie est sincèrement déterminée à réaliser la paix, la solidarité et le bien-être pour tous, à protéger l'état de droit et à faire régner la justice et la liberté. Nous sommes, en fin de compte, orientés par la démocratie, un système susceptible d'être amélioré et une façon de vivre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Bolivie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Eduardo Rodriguez Veltzé, Président de la République de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)**

##### **Débat général**

##### **Allocution de S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa.

*M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**M. Malielegaoi** (Samoa) (*parle en anglais*) : Le Samoa vous félicite très chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en ce moment historique – une période particulièrement difficile. Le Samoa vous assure ainsi que la Suède de sa coopération totale et de son plein appui tout au long de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jean Ping, de la République gabonaise, pour la manière remarquable et efficace dont il a dirigé nos travaux au cours de la cinquante-neuvième session.

Voici quelques jours à peine, nous étions réunis ici même pour faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD ne sont pas simplement un ensemble d'objectifs, mais ils englobent un processus nous permettant de relever les nombreux défis au développement humain. Si certains progrès ont été réalisés au cours des cinq dernières années, il reste encore beaucoup à faire.

Il est donc essentiel que des efforts concertés soient déployés au plan mondial sous la forme d'un plus grand engagement politique et d'une meilleure mobilisation de nos ressources, si nous voulons que les résultats envisagés dans le document final du Sommet soient atteints.

Le Samoa va bon train dans la réalisation des OMD d'ici à l'année 2015. Toutefois, des difficultés subsistent. Nous essayons de les surmonter grâce à des initiatives législatives et politiques et à la création de partenariats novateurs nous liant à la communauté des donateurs et à la société civile.

Le Samoa réaffirme son appui aux efforts en cours visant à moderniser et à renforcer l'ONU. Nous remercions le Président sortant de l'Assemblée générale, ainsi que le Secrétaire général de leurs travaux fort louables et de leurs efforts inlassables en vue de faire avancer la réforme et de revitaliser l'Organisation.

Nous sommes convaincus que les mesures de réforme doivent déboucher sur un Conseil de sécurité plus transparent, plus démocratique et plus élargi tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents, ainsi que sur une Organisation efficace et renforcée qui reflète les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut donc des changements de fond s'agissant de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et des autres organes du système des Nations Unies.

Nous félicitons le Président Ping, notamment pour sa gestion avisée et pour sa direction éclairée au cours des négociations en vue de l'adoption de la déclaration du Sommet la semaine dernière. L'Organisation des Nations Unies fête son soixantième anniversaire; le moment est certainement propice pour mettre en œuvre les réformes nécessaires afin de revitaliser notre Organisation et de lui permettre de réaliser les principes et les objectifs identifiés dans la déclaration.

Les efforts courageux des autorités israéliennes et palestiniennes pour trouver une solution de paix durable méritent nos applaudissements et nos prières pour que les succès se poursuivent. Malgré l'évolution positive de la situation au Moyen-Orient, la violence et les actes de terrorisme en Iraq et dans d'autres endroits dans la région sont toujours des causes de grande préoccupation.

Le terrorisme, perpétré par ceux qui n'ont aucun respect pour les convenances humaines et pour la vie humaine, continue d'être un fléau pour notre monde. Aucune cause ni aucune revendication ne peut justifier des actes qui tuent et mutilent des personnes innocentes. Les actes de terrorisme odieux et meurtriers ne servent que les intérêts de ceux qui veulent déstabiliser la société et inaugurer une ère obscurantiste pour notre monde. Le Samoa condamne par conséquent dans les termes les plus vifs le terrorisme dans toutes ses formes et continuera d'appuyer la campagne internationale pour triompher de ce fléau qui menace la dignité de l'homme et sa sécurité.

Nous appuyons pleinement les activités de maintien de la paix et de promotion de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans le monde. Le Samoa a des contingents de police qui servent actuellement dans les missions de maintien de la paix au Timor-Leste et au Libéria. Dans notre région du Pacifique, le Samoa contribue également des forces de police à la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) sous les auspices du Forum des îles du Pacifique. La RAMSI se conforme à ses responsabilités régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et reconnaît la souveraineté des Îles Salomon.

Le Samoa se réjouit de noter que la Cour pénale internationale comptera bientôt 100 membres. Le Samoa se joint à l'appel lancé aux États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier rapidement le Statut de Rome qui a créé la Cour et d'y accéder. La Cour traduit en justice ceux qui ont commis des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et est, par conséquent, une institution importante pour la défense des normes humanitaires internationales et pour la protection des droits de l'homme. Pour ces raisons, serait une erreur que de saper de quelque façon que ce soit l'efficacité de la Cour. Au contraire, la Cour devrait recevoir tout l'appui nécessaire pour lui permettre d'accéder à l'universalité.

Le Samoa demeure extrêmement préoccupé par la prolifération des armes nucléaires et la menace qu'elles représentent non seulement pour la paix et la sécurité internationales mais pour l'existence même de la vie sur notre planète. Nous regrettons profondément que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai 2005, n'ait pas été en mesure de convenir de mesures pour renforcer le régime de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont les principaux instruments de contrôle de la propagation des armes nucléaires.

Le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud souligne le sérieux avec lequel le problème de la menace des armes nucléaires est vu dans notre région, et nous appelons les États qui ne l'ont pas fait à ratifier les Protocoles à ce traité. De toute évidence, il est essentiel d'adhérer aux exigences du TNP, du TICE et des autres conventions relatives au désarmement. Le Samoa se joint par conséquent à l'appel lancé à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils signent ces traités et aux États parties pour qu'ils honorent leurs obligations au titre de ces traités.

Les armes légères ont été employées à maintes reprises dans des conflits violents, contribuant à la déstabilisation et à la dévastation des communautés dans de nombreux pays, y compris dans le Pacifique. La prolifération des armes légères est un problème très grave. Nous appuyons par conséquent la tenue l'année prochaine d'une conférence d'examen sur les armes légères, notamment en vue de conclure un traité pour contrôler le commerce des armes légères et pour les empêcher d'atteindre les zones de conflit violent.

En ma qualité de Président en exercice du Forum des îles du Pacifique, je souhaite dire que depuis la session de l'Assemblée générale de l'année dernière de nouveaux faits encourageants sont survenus dans la région du Pacifique. Le programme d'assistance régionale du Pacifique à Nauru, une réponse régionale pour aider Nauru à reconstruire son économie se poursuit. Avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, un gouvernement autonome est en cours d'établissement à Bougainville. Je suis également heureux d'annoncer que le Plan pour le Pacifique – une feuille de route pour renforcer plus avant la coopération et l'intégration régionales en vue de réaliser les objectifs prioritaires de croissance

économique, de développement durable, de bonne gouvernance et de sécurité de notre région – est presque achevé et doit être examiné et adopté par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique à leur prochain sommet, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en octobre de cette année. Le Plan pour le Pacifique renforcera également les capacités des pays du Pacifique pour qu'ils réalisent les objectifs du Millénaire pour le développement.

La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée en janvier 2005, établit des plans d'action à long terme pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Bien que nous acceptons que la responsabilité principale de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice nous incombe, il est indispensable que nos partenaires se concentrent de manière durable et à long terme sur le cas particulier des petits États insulaires en développement et prennent en compte leurs vulnérabilités spéciales et les défis que celles-ci créent. Nous appelons par conséquent le système des Nations Unies et la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire pour mettre en œuvre et superviser la Stratégie de Maurice.

Comme il a souvent été dit de cette tribune, le commerce est la voie la plus sûre vers une plus grande richesse et une composante essentielle du développement durable des petits États insulaires en développement. Nous appuyons par conséquent la réussite du cycle des négociations commerciales de Doha qui a pris pleinement en compte les vulnérabilités des petits États dans les négociations, notamment s'agissant du traitement spécial et préférentiel des petites économies.

Je souhaiterais terminer en réaffirmant l'attachement du Samoa au multilatéralisme et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa, est escorté de la tribune.*

## Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gianfranco Fini, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

**M. Fini** (Italie): Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous exprimer mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée Générale. Votre vaste expérience dans le domaine international est la meilleure garantie de succès pour votre mandat. Des remerciements sincères doivent également être adressés à votre prédécesseur, Jean Ping, qui a présidé la cinquante-neuvième session en faisant preuve d'une efficacité et d'un talent tout à fait particuliers.

Les délibérations de la Réunion plénière de haut niveau représentent une étape importante et significative sur la voie de l'ajustement de l'Organisation des Nations Unies aux défis mondiaux qu'elle doit relever. Les résultats obtenus dans le processus de réforme de l'ONU, de ses principes de référence et de ses organes, sont l'expression du plus haut consensus qui a pu être réuni au sein de la communauté internationale. Toute tentative d'aller au-delà aurait très probablement signifié mettre en danger sa cohésion, qui est une valeur absolue et indispensable. Il faut donc apprécier ces résultats et les considérer comme une incitation à passer à l'action.

En effet, les chefs d'État et de gouvernement ont montré le chemin. Il incombe à présent à l'Assemblée générale et au Secrétariat de s'employer à mettre en œuvre les initiatives agréées dans le document final, en les approfondissant et en les développant là où il convient.

Les événements récents nous rappellent, parfois de manière tragique, combien il est important de pouvoir compter sur un système multilatéral solidement structuré et capable de répondre rapidement et efficacement aux nombreux défis que les différents membres de la communauté internationale, en agissant isolément, ne pourraient jamais gérer avec succès. L'Italie en est convaincue et la vocation au multilatéralisme est une caractéristique fondamentale de sa politique étrangère.

Naturellement, le soutien italien à l'action des organisations supranationales ne découle pas

uniquement d'idéaux abstraits. Nous partageons la théorie, mais encore davantage la pratique du multilatéralisme car nous sommes convaincus que la communauté des principes, mais surtout la communauté des intérêts justifie la mise en commun des ressources, des instruments, des responsabilités et des bénéfices. Une action commune ne saurait être envisagée sans une perception partagée des intérêts, des objectifs et de leurs priorités.

Parmi les résultats positifs de la Réunion plénière de haut niveau, il faut donc compter celui d'avoir favorisé le consensus sur une vision novatrice et intégrée de la sécurité collective et d'avoir souligné les principaux phénomènes qui menacent cette sécurité. Et si le terrorisme, le sous-développement et l'intégrisme sont les principales menaces, notre réponse doit être à la hauteur du défi; elle ne saurait venir que d'un système multilatéral fort et crédible.

Face à l'émergence du terrorisme intégriste, le seul recours à la force, bien que parfois inévitable, ne peut être suffisant. Ce n'est pas aux armes, mais à la politique que revient la tâche de créer les conditions d'un dialogue fructueux entre les cultures, les civilisations et les religions. C'est donc à elle de développer la solidarité sociale et internationale qui empêche le terrorisme de continuer dans son prosélytisme criminel.

La solidarité mondiale est également la réponse la plus positive au scandale d'une pauvreté à son tour mondiale, qui est le fruit de la persistance de fossés très profonds dans la distribution du bien-être, clivages qui s'opposent non seulement à toute règle d'équité, mais également aux plus élémentaires critères de logique et d'efficacité. Pour éradiquer le sous-développement, il faut promouvoir une solidarité concrète, qui sache apporter des avantages réels et durables, en conjuguant l'action politique et économique des pays donateurs avec la mise en valeur du sens des responsabilités et de l'autonomie qui est en train de se développer dans les pays émergents, soucieux de s'affranchir de la culture de la dépendance.

Le sous-développement et le terrorisme trouvent souvent leur élément unificateur, qui en multiplie le potentiel d'instabilité, dans l'intégrisme et le fanatisme idéologique, ennemis jurés des valeurs universelles telles que la liberté, la paix, l'égalité; valeurs qui sont vues comme une menace grave par ceux qui veulent contrôler et délégitimer nos systèmes sociaux.

Nous croyons fermement que la communauté internationale doit s'unir pour lutter contre le terrorisme, le sous-développement et l'intégrisme. Cette Assemblée générale aura la tâche d'identifier les initiatives et les actions concrètes.

L'engagement assidu prodigué par l'Italie, même au prix d'importants sacrifices, pour promouvoir la paix dans des zones cruciales de crise, telles que le Proche-Orient, les Balkans, et le Darfour; l'assistance aux pays, tels que l'Afghanistan et l'Iraq, qui essaient de se relever après des décennies d'oppression obscurantiste; l'engagement à diffuser une culture de la liberté et du dialogue entre les cultures; l'engagement en première ligne contre le fléau du sous-développement, même à travers des méthodes novatrices, telles que l'annulation de la dette ou une participation au Fonds mondial de lutte contre les grandes pandémies, sont le témoignage concret du sérieux de nos intentions. À cet égard, je souhaiterais mentionner tout particulièrement notre action en faveur du développement du continent africain; une action menée non seulement par le biais d'initiatives de lutte contre la pauvreté, mais en renforçant également les capacités africaines en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Nous sommes prêts à relever les défis qui nous attendent et qui demanderont une importante participation des moyens et des hommes que l'Italie assure pour le fonctionnement des Nations Unies. Je ne serais pas cohérent avec la vocation de mon pays au multilatéralisme, si je n'ajoutais pas que nos efforts iraient à l'échec s'ils étaient menés individuellement, sans s'inscrire dans un cadre multilatéral qui le complète, ce qui est à la base de notre détermination à le renforcer.

Les propositions de réforme apparues au cours de cette dernière année et soumises à l'examen des chefs d'État et de gouvernement mettent à notre disposition de nouveaux outils au potentiel précieux, que nous devons nous engager à mettre en valeur. Je pense, par exemple, à la possibilité de développer de manière significative la capacité de la communauté internationale de prévenir les situations de crise, de gérer les conflits, de moderniser les modalités et les contenus des programmes traditionnels d'assistance au développement, afin de favoriser une stabilité durable.

Pour cela, l'Italie ne peut qu'envisager favorablement la perspective de développer et

d'innover les outils de l'action sociétariaire dans ces domaines, en créant de nouveaux organes, tels que la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Leur création permettra de rendre opérationnelle et concrète une approche intégrée de la gestion des crises et des opérations de maintien de la paix, que nous souhaitons vivement; une approche susceptible de mieux prévenir la répétition des conflits, de consolider les processus de paix dans les régions de crise et de favoriser la remise en état des infrastructures de l'état de droit.

Le processus de réforme en cours peut et doit concerner également les institutions des Nations Unies dans leur ensemble, en ce qui concerne leur composition aussi bien que leurs modalités de fonctionnement, en vue d'en renforcer l'efficacité, en assurant en même temps la cohérence et l'équilibre du cadre général de l'Organisation. L'Italie en est pleinement consciente et convaincue. Elle est également convaincue de la nécessité que, dans ce domaine, l'on doit avancer avec l'attention adaptée aux sensibilités de chacun, dans le cadre d'un processus qui assure la transparence et l'inclusion.

Au sommet, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le sujet plutôt controversé de la réforme du Conseil de sécurité. Les différents aspects du sujet, déjà largement débattus durant la phase préparatoire, sont bien connus. On connaît bien également, je crois, la position de l'Italie et des pays qui, comme elle, font partie du Groupe du consensus. Nous avons présenté une proposition conçue sous le signe de la plus large inclusion, de la plus grande efficacité, d'une participation démocratique accrue, et d'une vaste représentation géographique et régionale, tout ceci élaboré dans un esprit constructif et flexible.

Nous savons bien que les priorités d'autres pays sont différentes, et bien entendu nous respectons leurs positions, sans les partager. C'est notre souhait le plus vif que tous se convainquent que la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être le résultat d'une épreuve de force, de l'imposition de conditions inacceptables ou d'accélération artificieuses, ni de la création de nouvelles positions de privilège. La conscience de la nécessité de la réforme du Conseil est le patrimoine commun de tous les Membres. Certainement cette réforme ne peut être considérée comme l'apanage exclusif des partisans d'une option de réforme plutôt que d'une autre. Les événements récents ont démontré qu'aucune des propositions actuellement sur la table ne

possède les voix nécessaires pour pouvoir passer. Il ne fait aucun doute qu'aucune d'entre elles n'enregistre le vaste consensus indispensable pour faire en sorte que la future organisation du Conseil de sécurité contribue à unir, et non à diviser, la communauté internationale. Voilà pourquoi nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de tourner la page, d'unir nos efforts dans la recherche de nouvelles formules consensuelles, aussi bien dans la substance que dans la méthode.

Il est évident que cette recherche ne pourra pas durer à l'infini : parcourir ensemble le chemin qui y conduit, avec confiance et persévérance, est la seule garantie de résultats efficaces et durables. L'Italie est prête à examiner dans un esprit constructif toute hypothèse de solution autour de laquelle puisse se réunir le plus grand consensus possible, mais elle continuera à s'opposer, conformément aux principes partagés par un nombre croissant d'États Membres, à toute formule susceptible de créer de nouvelles divisions et marginalisations.

Face aux défis qu'elle doit affronter, la communauté internationale a besoin d'unité d'intentions. Je sais bien que dans ces discours, l'adjectif « historique » est évoqué avec une telle fréquence qu'il perd souvent une grande partie de sa signification. Toutefois, en pensant aux échéances, aux risques, aux opportunités qui se profilent, qualifier d'historique le moment où se tient cette Assemblée générale ne semble pas exagéré. Un aphorisme célèbre nous rappelle que « ceux qui ne se souviennent pas de l'histoire sont condamnés à la répéter ». Et l'histoire nous apprend que l'unité de la communauté internationale, fondée sur le partage reconnu de principes et d'intérêts fondamentaux, est la condition incontournable pour garantir à nos peuples la paix, le développement et le progrès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergei Lavrov.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Rien, dans le débat d'aujourd'hui, n'en fait un débat de routine : il s'agit ni plus ni moins, en effet, d'y faire le bilan des premiers résultats des réformes engagées à l'échelle du système des Nations Unies et de définir l'orientation des travaux de l'ensemble du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du document final du sommet mondial de 2005. Nous proposons de structurer le travail de la soixantième

session de l'Assemblée générale de façon à permettre l'accord le plus large possible sur un certain nombre de questions conceptuelles relatives au renforcement des Nations Unies, dont dépendra, dans une large mesure, notre maîtrise des tendances internationales de la mondialisation et partant, notre capacité de mieux répondre aux menaces et aux défis qui en découlent. Une analyse de l'expérience accumulée en soixante ans d'existence des Nations Unies, avec tous les aléas de l'ordre mondial de l'après-guerre, de la guerre froide et de l'après-guerre froide, donne ample matière à réflexion et est riche d'enseignements. Je voudrais faire part aux membres de quelques-unes des conclusions de la Fédération de Russie à cet égard.

L'ONU, institution internationale la plus représentative, dotée d'un mandat universel, a été et reste l'un des facteurs d'intégration les plus importants de la politique mondiale. Les succès de l'ONU sont les nôtres, et ses échecs sont nos échecs. D'une façon générale, en ce qui nous concerne, nous considérons le bilan de l'ONU comme positif. C'est en grande partie grâce à cette Organisation, en effet, que nous avons réussi à tuer dans l'œuf une nouvelle menace de guerre mondiale et de catastrophe nucléaire et à prévenir et à régler des dizaines de conflits militaires. À l'heure actuelle, les mécanismes des Nations Unies restent un moyen de coopération constructive dans tous les domaines de l'activité humaine.

L'interdépendance croissante du monde moderne n'en a pas fait pour autant un monde plus sûr. La confrontation Est-Ouest a cédé la place à des crises et des conflits nombreux demeurés latents jusque récemment, et en marge des intérêts des deux superpuissances. Certains de ces conflits latents se transforment maintenant en sources réelles ou potentielles de terrorisme international, en alimentant la criminalité transfrontière et le trafic de stupéfiants qui y sont étroitement liés. L'humanité doit faire face à la menace d'une prolifération incontrôlée d'armes de destruction massive et au risque qu'elles échouent aux mains de terroristes. Une fois de plus, le monde est témoin d'un génocide et de catastrophes humanitaires. Tout cela représente un danger immédiat pour chacun d'entre nous.

À cet égard, le potentiel immense des Nations Unies est encore plus sollicité, principalement pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité de façon collective et surtout, légale et légitime. L'Organisation a à sa disposition tout un arsenal de ressources qui lui

permettent de coordonner les actions de la communauté internationale, de conjuguer les efforts politiques avec ceux qui sont déployés dans les domaines social, économique et humanitaire, ainsi qu'en matière de protection des droits de l'homme et de l'environnement, etc.. Nous devons développer ces atouts, effort concerté de tous les États. La Russie considère cette tâche comme un élément stratégique central de sa politique étrangère. Les événements des premières années du nouveau millénaire réaffirment le bien-fondé des conclusions tirées par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le Secrétaire général, à savoir qu'une ONU plus forte et une meilleure utilisation de ses avantages multilatéraux sont un instrument essentiel pour la mise en place d'un système international équilibré, sûr, tenant compte des particularités de chacun de ses Membres et des principes d'égalité souveraine des États ainsi que de responsabilité collective. Il n'existe pas de solution raisonnable de remplacement.

Les mécanismes multilatéraux doivent également jouer un rôle clef dans le règlement des questions de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, sur la base d'un respect rigoureux des accords internationaux pertinents. Les réalisations des Nations Unies en la matière comprennent la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, présentée par la Russie, et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui établit les fondements juridiques permettant d'empêcher que des armes de destruction massive n'échouent aux mains de terroristes. Il est désormais crucial d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Je rappelle à l'Assemblée que la Russie s'est engagée à ne pas être la première à lancer de nouvelles armes, quelles qu'elles soient, dans l'espace et qu'elle a appelé les autres pays disposant de capacités spatiales à lui emboîter le pas afin de préserver le caractère pacifique de l'espace. Il est temps de prendre des mesures pour renforcer la transparence et la confiance dans ce domaine.

La base juridique de la lutte contre les nouvelles menaces, et en particulier le terrorisme, se renforce. J'en veux pour preuve l'adoption, lors du récent sommet du Conseil de sécurité, de la résolution 1624 (2005), à l'initiative du Royaume-Uni, qui est un pas important en avant. Elle met hors-la-loi non seulement les terroristes, leurs complices et ceux qui les

finacent, mais aussi ceux qui incitent aux attentats terroristes. Cette décision du Conseil de sécurité devrait permettre de mettre fin aux tentatives d'utiliser les médias pour faire l'apologie du terrorisme. Nous anticipons que l'Assemblée générale contribuera également à la lutte contre le terrorisme et oeuvrera à l'achèvement des négociations sur une convention globale contre le terrorisme international dans les meilleurs délais. La lutte contre le terrorisme doit se poursuivre de façon résolue. Chacun entre nous doit évaluer de façon critique ses propres efforts dans ce domaine.

La situation est la suivante : malgré le régime de sanctions qui frappe les Taliban, Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées, les livraisons d'armes, de matériel et les aides diverses dont bénéficient leurs combattants se poursuivent. Leur base géographique d'opération s'est également étendue. De nombreux pays, dont la Russie, en voient des témoignages tangibles sur leur propre sol. Les extrémistes non directement liés à Al-Qaida intensifient également leurs activités dans différentes régions du monde. Face à ces phénomènes, il faut renforcer la coopération entre les États et le Comité des sanctions créé par la résolution 1267 (1999), le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et, bien sûr, le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. En outre, nous pensons que la mise sur pied d'une liste récapitulative de tous les terroristes et organisations terroristes, qu'ils soient ou non associés à Al-Qaida, ne peut être remise à plus tard.

Il nous faut également travailler rapidement à l'élaboration de critères régissant le recours à la force conformément à la Charte des Nations Unies. Ces critères, une fois arrêtés, pourraient servir de référence lors de l'examen par le Conseil de sécurité des différentes situations de crise. Cependant, il est évident que ces critères ne peuvent être appliqués systématiquement, le Conseil de sécurité autorisant le recours à la force au cas par cas, comme le prévoit la Charte.

Un autre sujet tout aussi important à nos yeux est celui du droit des États, dans l'exercice du droit que leur confère la Charte à la légitime défense individuelle et collective, d'agir en légitime défense en cas d'attentat terroriste extérieur ou de menace imminente d'un tel attentat. La Russie, comme d'autres États devenus les cibles d'attentats terroristes fomentés depuis l'extérieur de leurs frontières, ne peut se

permettre l'erreur aux yeux de ses citoyens, qui lui ont confié leur sécurité. Nous nous attendons à ce que ces questions essentielles se voient accorder toute l'attention voulue à la présente session de l'Assemblée générale.

Et surtout, il ne faut pas recourir à la force pour s'opposer à la loi. La force peut être un instrument efficace pour garantir l'état de droit dans des situations de crise. C'est un instrument à n'utiliser que dans les circonstances exceptionnelles où les valeurs et les intérêts essentiels et protégés par la loi de la communauté internationale dans son ensemble ou de certains de ses membres sont en danger.

Malheureusement, durant les préparatifs qui ont précédé le sommet mondial de 2005, l'on ne s'est pas suffisamment employé à rechercher des solutions à ces problèmes ou à d'autres problèmes importants ni à trouver le moyen de s'entendre. Cette tâche doit donc demeurer une de nos premières priorités.

Beaucoup reste à faire en termes de développement et d'éradication de la pauvreté, des épidémies, de la famine et de l'analphabétisme. Cette action serait pourtant le meilleur moyen d'assurer la stabilité dans le monde et d'éliminer les terreaux fertiles de toute les formes d'extrémisme. La Russie approuve toutes les initiatives visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcera sa contribution au règlement de ces questions urgentes. Le succès de nos efforts concertés en faveur du développement est fortement tributaire de l'efficacité de la future Commission de consolidation de la paix. Cette Commission obtiendra les résultats requis si elle s'avère être davantage qu'une autre tribune de débat et si elle peut devenir un mécanisme permettant une meilleure coordination des programmes et des projets de tous les participants à l'aide au développement, y compris le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement, d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux et, bien sûr, les pays bénéficiaires.

Les événements incroyables des six derniers mois ont révélé combien la question de la réforme du Conseil de sécurité est une question sensible pour la majorité des États Membres. Soucieuse avant tout de préserver l'efficacité du Conseil de sécurité, la Russie continue d'appuyer les éventuelles modifications de cet organe clef sur la base de décisions bien conçues et

mutuellement acceptables. Les Membres de l'ONU ont pris la sage décision de poursuivre les négociations, plutôt que d'insister sur la tenue d'un vote qui pourrait diviser l'Organisation.

Me reviennent à l'esprit ces paroles frappantes : l'ONU n'a pas été créée pour faire le paradis sur Terre, mais pour sauver la Terre de l'enfer. En effet, l'ONU n'est pas un organe idéal, mais tout ce que l'humanité a pu créer de mieux des cendres des deux guerres mondiales. Avec l'aide de l'ONU, nous sommes à même de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le cadre de réalités géopolitiques en constante mutation.

Aujourd'hui, l'humanité est confrontée aux défis de la mondialisation. Il ne s'agit pas de savoir si nous devons accepter ces défis, mais de savoir comment y répondre et sur la base de quels principes. Les décisions prises au sommet mondial de 2005 nous indiquent la direction générale à suivre. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et prochain pays à présider le Groupe des Huit, la Russie, avec d'autres États, continuera à s'employer à renforcer les éléments collectifs qui sous-tendent la politique mondiale et à consolider les mécanismes permettant la coopération multinationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Ban Ki-moon, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

**M. Ban** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa sixième session. Connaissant bien votre expérience et vos talents diplomatiques, et je suis convaincu que sous votre direction avisée, nous parviendrons à de grands résultats durant cette importante session, qui marque le sixième anniversaire de l'ONU. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, dont le travail inlassable a permis aux Membres de bien se préparer en vue de la Réunion plénière de haut niveau qui a eu lieu la semaine dernière. J'adresse également mes hommages les plus sincères au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour son dévouement sans réserve envers notre Organisation mondiale.

Les dirigeants du monde se sont réunis ici, la semaine dernière, dans le cadre de la plus grande réunion au sommet des États de l'histoire et ont exprimé leur volonté politique collective de surmonter les défis du présent et de construire un avenir de paix et de prospérité pour l'humanité tout entière. Ils ont réaffirmé leur détermination à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont également souligné le rôle vital que joue l'ONU pour notre époque et ont indiqué la marche à suivre pour réformer l'Organisation. Le document final (résolution 60/1), adopté dans le plus grand esprit de coopération et de compromis, ne représente peut-être pas la panacée pour tout le monde, mais c'est un plan d'action que nos dirigeants nous ont donné. Il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre.

Il nous faudra tous agir avec détermination. Le succès ne sera garanti que si chacun d'entre nous s'efforce de regarder au-delà de l'horizon immédiat. Nous devons renouveler l'engagement de réaliser l'idéal qui a inspiré les fondateurs de l'Organisation il y a 60 ans : celui de construire un monde pacifique et prospère dans lequel tous les peuples vivent ensemble en harmonie, à l'abri du besoin et de la peur.

De toute évidence, avec 30 000 enfants qui meurent tous les jours de la faim ou de maladies évitables, le monde, aujourd'hui, est loin de cet idéal. Tout le monde est d'accord pour dire que nous avons les moyens de soustraire le monde entier de la pauvreté et du sous-développement. Nous devons tout simplement utiliser ces moyens à bon escient. Par conséquent, les recommandations concrètes et axées sur l'action adoptées par nos dirigeants dans les domaines du partenariat, du financement, du commerce, de l'allègement de la dette et d'autres aspects du développement sont très appréciables. Nous devons pleinement et rapidement les mettre en œuvre pour que d'ici l'an 2015, les démunis de ce monde soient, pour la plupart, à l'abri de la faim et de la pauvreté, pour que la propagation du VIH/sida s'arrête, pour que l'éducation primaire soit assurée pour tous les enfants, pour que l'égalité entre les sexes soit respectée dans toutes les sociétés et pour que le partenariat mondial créé en vue de la réalisation, notamment, des objectifs du développement soit pleinement opérationnel.

Nous nous félicitons tout particulièrement des calendriers que de nombreux pays développés ont présentés pour parvenir à l'objectif de 0,7 % du produit

national brut consacré à l'aide publique au développement d'ici 2015. La République de Corée s'engage à s'acquitter de ses obligations en la matière. Malgré les difficultés économiques internes et externes auxquelles mon pays est confronté depuis la crise financière de 1997, nous avons continué à accroître notre aide publique au développement année après année, et nous l'avons doublée entre 2000 et 2004. Nous comptons la doubler une fois de plus d'ici l'an 2009.

Mon gouvernement cherche également d'autres moyens d'établir des partenariats avec des pays en développement. Au moyen de nos ressources et de notre expérience en matière de technologie de l'information et de la communication, nous collaborons avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en vue de construire et d'accueillir un centre de formation en technologie de l'information et de la communication pour la région de l'Asie et du Pacifique, avec une mise de fonds initiale de 10 millions de dollars. Le centre contribuera à réduire le fossé numérique et à permettre aux pays en développement d'exploiter au mieux les technologies de l'information et de la communication aux fins du développement.

La Corée est attachée à la bonne gouvernance, qui est un ingrédient essentiel du développement. Nous travaillons donc avec le Secrétariat en vue d'établir un centre des Nations Unies pour la gouvernance à Séoul, pour donner suite au Forum mondial Réinventer l'État, que mon gouvernement a accueilli au début de cette année.

La santé est un autre domaine qui requiert notre action collective. Dans notre monde interconnecté et mondialisé, les maladies infectieuses peuvent se répandre à une allure terrifiante, sans se soucier des frontières. Elles peuvent devenir des pandémies qui menacent le développement et la sécurité des pays et régions touchés. Là aussi, le monde doit s'unir pour agir. Pour sa part, mon gouvernement contribue au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Nous appuyons également avec force les activités de l'Institut international de recherche sur les vaccins, situé à Séoul, et qui s'efforce de mettre au point et de disséminer les vaccins les plus nécessaires dans les régions les plus pauvres du monde. Et nous avons participé au lancement du Partenariat international sur

la grippe aviaire et pandémique, annoncé par le Président des États-Unis, M. Bush, dans le discours qu'il a prononcé ici la semaine dernière (voir A/60/PV.2).

Comme les dirigeants de la planète l'ont fait remarquer, les menaces à la paix et à la sécurité dans le monde d'aujourd'hui sont en augmentation, interdépendantes et de portée mondiale. Elles exigent de nous une réponse urgente, collective et plus décisive. Le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la criminalité transnationale sont de graves menaces que les pays peuvent contrer le plus efficacement lorsqu'ils agissent de concert sous la bannière des Nations Unies.

Les actes de terrorisme cruels et inhumains qui prennent pour cible des innocents, comme on l'a vu en Iraq, au Royaume-Uni et ailleurs, sont des crimes odieux que rien ne saurait justifier. La République de Corée est déjà partie à l'ensemble des 12 conventions internationales en vigueur contre le terrorisme. J'ai signé, au nom de mon gouvernement, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire dès qu'elle a été ouverte à la signature. Nous sommes fermement déterminés à prévenir et à éradiquer le terrorisme international sous toutes ses formes. Nous continuerons de prendre une part active aux efforts visant à conclure aussi rapidement que possible une convention générale sur le terrorisme international.

La prolifération des armes de destruction massive est également une question de sécurité pressante. La perspective que de telles armes tombent entre les mains de terroristes est plus alarmante et plus réaliste que jamais auparavant. La République de Corée est pleinement attachée à la non-prolifération des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous constatons avec consternation que le document final de la Réunion plénière de haut niveau ne fait aucunement état de cette question cruciale. Nous espérons vivement que l'occasion se présentera bientôt de réparer cet oubli. Entre-temps, mon gouvernement continuera d'insister sur le renforcement du système de vérification et de conformité nucléaires. Nous appelons à l'adoption universelle des protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au désarmement et à la non-prolifération des armes chimiques et biologiques, et à l'application pleine et entière de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Face à la menace du terrorisme, des armes de destruction massive ou de toute autre menace traditionnelle, le Conseil de sécurité se doit d'agir plus rapidement et plus efficacement devant des situations dans lesquelles les éléments d'une menace deviennent réalité. En même temps, le Conseil de sécurité doit exercer avec la plus grande prudence sa prérogative d'entériner le recours à la force. À cet égard, nous devrions œuvrer sur la base de l'accord mentionné dans le document final sur la définition des principes relatifs au recours à la force. Cela renforcerait la compétence et l'efficacité du Conseil de sécurité et du système de sécurité collective dont l'ONU dans son ensemble est le symbole.

Le maintien de la paix est un élément important de ce système. En effet, le succès des missions de maintien de la paix dans des endroits tels que le Timor-Leste a été, ces dernières années, l'une des réalisations dont l'ONU s'est fort enorgueillie. Il y a eu des échecs, cependant, ainsi que des cas où une paix fragile n'a pas résisté à la reprise des hostilités. Le comportement indigne de membres du personnel des opérations de maintien de la paix de certaines missions n'a fait qu'exacerber le sentiment de déception. Il faut évidemment mettre en place un mécanisme plus structuré et plus vaste afin d'établir une paix plus durable et de consolider les fondations nécessaires à la reconstruction après un conflit. À cet égard, mon gouvernement se félicite de la décision prise à la Réunion plénière de haut niveau de créer une Commission de consolidation de la paix.

Nous espérons pouvoir contribuer à faire de la consolidation effective de la paix un élément important du rôle de l'ONU dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde. Ceci est tout à fait conforme à notre histoire passée et à notre présente participation aux efforts visant à rétablir la paix dans de nombreuses régions en difficulté du monde, notamment en Iraq où nous aidons le peuple iraquien à édifier un pays démocratique et prospère.

Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer la situation actuelle relativement à la question nucléaire nord-coréenne. Après une interruption de 13 mois, le quatrième cycle de négociations entre les six parties a redémarré le 26 juillet, puis a été suspendu avant de reprendre la semaine dernière. Au cours de ces négociations, tous les participants ont convenu des objectifs et des principes de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Ils ont tenu des consultations

sérieuses et approfondies afin d'avancer de manière substantielle vers la réalisation de cet objectif. Pour sa part, la République de Corée a fait un effort sincère pour accélérer les négociations sur la voie d'un règlement, notamment en offrant directement à la République populaire démocratique de Corée 2 millions de kilowatts d'énergie électrique, remédiant ainsi à l'un des problèmes les plus pressants auquel ce pays est confronté.

Au moment même où nous sommes réunis ici, la reprise du quatrième cycle de négociations actuellement en cours devrait permettre d'adopter un accord sur les principes du règlement de la question nucléaire nord-coréenne. Une fois adopté, cet accord constituera une mesure cruciale vers la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ce qui permettra de lancer des débats sur un plan d'action pour le règlement pacifique de la question nucléaire nord-coréenne.

Si la République populaire démocratique de Corée prenait la décision stratégique de démanteler toutes ses armes et tous ses programmes nucléaires, elle recevrait une assistance économique et énergétique, ainsi que des assurances en matière de sécurité. La Corée du Nord doit adhérer de nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et respecter toutes les garanties de l'AIEA afin de recouvrer la confiance de la communauté internationale. Elle aurait alors le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous invitons vivement la Corée du Nord à s'engager sur cette voie.

La République de Corée est déterminée à promouvoir les droits de l'homme en tant que valeurs universelles qui devraient être garanties pour tous. Compte tenu de l'expérience qui a été la nôtre ces dernières décennies, nous savons que, sans le respect plein et entier des droits de l'homme, le développement et la sécurité ne reposent pas sur une base solide. Nous nous félicitons donc des initiatives de réforme visant à renforcer le système des droits de l'homme des Nations Unies et appuyons sans réserves la création d'un Conseil des droits de l'homme. Nous aurions préféré voir un libellé plus énergique et davantage de détails sur la composition, le mandat et les fonctions de ce Conseil dans le document final du sommet. Travaillant en étroite collaboration avec d'autres délégations, nous espérons entamer sans tarder des consultations actives afin que ce Conseil puisse être mis en place et

commencer à fonctionner aussi rapidement que possible.

La République de Corée est également attachée à la démocratie, chez elle comme à l'étranger. Nous sommes un participant actif de la Communauté des démocraties et avons appuyé la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous nous sommes engagés à contribuer au Fonds des Nations Unies pour la démocratie, et nous continuerons d'appuyer avec force la mission permanente de l'ONU qui est d'encourager et de renforcer la démocratie et les droits de l'homme partout dans le monde.

Le respect des droits de l'homme et l'état de droit sont des conditions indispensables à la préservation de la paix et de la coopération entre les pays. Les massacres, les génocides et autres atteintes graves aux droits de l'homme constituent des menaces à la paix et à la stabilité et ne doivent pas rester impunis. Le principe de la « responsabilité de protéger », tel qu'il a été examiné pendant la Réunion plénière de haut niveau, souligne la responsabilité qu'a la communauté internationale d'aider les États à assumer leur obligation solennelle de protéger leurs ressortissants. Nous sommes favorables à la poursuite par les États Membres de leurs délibérations en vue de parvenir à un accord sur la responsabilité de protéger. Cela constituerait à coup sûr le pilier d'un mécanisme de prévention des violations flagrantes des droits de l'homme.

Au début du mois, l'ouragan Katrina, qui a ravagé la ville de la Nouvelle-Orléans et ses environs, aux États-Unis, a fait de très nombreuses victimes et infligé d'immenses souffrances aux victimes et à leurs familles. Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, je leur adresse nos condoléances et nos sentiments de sympathie les plus vifs.

Moins d'un an après le gigantesque tsunami qui a frappé de nombreux pays de l'Asie du Sud-Est, Katrina a été une nouvelle occasion pour la communauté internationale de se mobiliser afin de porter secours aux victimes. La catastrophe a également mis en exergue l'urgence de créer des mécanismes efficaces pour réagir aux catastrophes naturelles partout dans le monde, ainsi que l'importance des systèmes d'alerte rapide. Au regard de ces enseignements, les catastrophes naturelles occuperont une place prioritaire dans le débat qui aura lieu à l'occasion de la rencontre au sommet de l'Association de coopération

économique Asie-Pacifique, qu'accueillera mon pays à Pusan en novembre. Dans l'intervalle, nous réaffirmons que nous sommes favorables à ce que les organismes de l'ONU chargés de l'aide humanitaire soient repensés de manière à aider plus efficacement les pays à se remettre des catastrophes et à reconstruire leurs capacités aux fins du développement durable.

Nous célébrons le soixantième anniversaire de l'ONU avec des sentiments mitigés. D'un côté, nous avons beaucoup d'espoirs. La communauté internationale tout entière nourrit l'espoir que l'ONU saura relever les nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle et assumer un rôle plus central pour renforcer la paix et la sécurité, promouvoir la prospérité et propager la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. D'un autre côté, nous ressentons une très grande déception. Il est douloureux de constater que l'ONU dans sa forme actuelle n'est pas en mesure de répondre aux exigences liées à la complexité de notre époque. Entre espoir et déception, l'incertitude est grande. En revanche, il y a bien une chose dont je suis persuadé : chacun de nous ici partage la conviction que l'espoir doit l'emporter sur la déception; que nous n'avons pas le droit de laisser passer cette occasion de mettre l'ONU en adéquation avec le XXI<sup>e</sup> siècle.

En effet, il convient de renforcer notre Organisation mondiale au moyen de réformes ambitieuses et en phase avec les problèmes en évolution constante qui caractérisent notre monde fluide et sans frontières. Ces réformes doivent être de portée générale – toucher tous les éléments du système – et mises en œuvre de manière à ce que tous les Membres, grands et petits, aient le sentiment de participer au processus et à ses résultats. Il faut que toutes les parties prenantes – les États Membres, le Secrétariat, les fonds et programmes, les institutions spécialisées et les autres composantes du système des Nations Unies –, fidèles aux orientations définies dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau, engagent une coopération synergique les unes avec les autres et saisissent cette chance de renouveau et de revitalisation. Nous devons conduire un véritable exercice de multilatéralisme afin de renforcer notre Organisation mondiale.

Il est indispensable de poursuivre la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il soit plus à même de rendre compte de ses décisions, plus transparent et plus efficace. Ma délégation pense que c'est en augmentant le nombre des sièges non permanents du Conseil, mais

pas celui des permanents, que l'on aura le plus de chances de parvenir à un vaste consensus autour de cette question cruciale.

Le Secrétariat œuvre depuis longtemps au service de la volonté collective et des intérêts des États Membres de l'ONU. Ceux qui ont servi le système des Nations Unies avec dévouement et professionnalisme méritent toutes nos louanges. Cependant, la crédibilité et l'intégrité du système ont souffert à la suite des récentes révélations de cas de mauvaise gestion et de corruption. Ainsi que M. Volcker l'a déclaré en présentant son quatrième rapport au Conseil de sécurité, la mauvaise gestion du programme « pétrole contre nourriture » ne doit pas être considérée comme un cas isolé mais comme un cas symptomatique des problèmes systémiques qui sont profondément ancrés dans l'Organisation, conçue à une époque moins complexe. La réforme, a-t-il ajouté, est urgente. Sans des réformes ambitieuses visant à regagner la confiance et l'appui de la communauté internationale, à accroître l'efficacité de l'Organisation et à remonter le moral du personnel, le système ne pourra pas répondre aux exigences croissantes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Soulignant l'importance vitale de cette question, la Réunion plénière de haut niveau a entériné toutes les mesures prises par le Secrétaire général en vue de réformer la gestion de l'Organisation. Avec l'appui et l'encouragement actifs des États Membres, ces initiatives devraient rapidement donner des résultats : le renforcement de la responsabilité et du contrôle, l'amélioration des performances et l'élévation des principes éthiques du personnel, ainsi que l'extension de l'autorité et de la responsabilité du Secrétaire général à la tête de l'administration de l'Organisation.

Les tâches qui attendent l'ONU sont redoutables. D'aucuns les trouveront peut-être irréalisables. Mais notre pays a vu le jour et a grandi tout au long de ces 60 dernières années dans le sillon de l'ONU, grâce à son assistance particulièrement active les premières décennies. Nous envisageons l'avenir de l'Organisation avec confiance. Aujourd'hui, démocratie arrivée à maturité et respectueuse des droits de l'homme, depuis peu pays donateur soucieux de prêter son appui et fidèle défenseur de la paix et d'un multilatéralisme authentique, la République de Corée est fermement déterminée à accroître la vitalité et la crédibilité de l'ONU.

Lors de la Réunion plénière de haut niveau, les dirigeants du monde entier ont, à travers leur déclaration, défini la marche à suivre pour que l'ONU devienne un instrument plus efficace et plus apte à répondre aux aspirations de la communauté internationale en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons faire en sorte que ces discours soient plus que de belles paroles. Agissons avec zèle et énergie pour les traduire en actes.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à S. E. M. Philippe Douste-Blazy, Ministre des affaires étrangères de la République française.

**M. Douste-Blazy (France) :** Prenant la parole pour la première fois à cette tribune, je veux ici réaffirmer l'importance qu'attache la France au système multilatéral. Notre avenir commun ne peut s'envisager sans son renforcement.

La déclaration adoptée avant-hier marque une étape dans ce sens, même si elle ne répond pas à toutes nos attentes. Le texte comporte en effet des avancées significatives. Je pense en particulier au financement innovant du développement. Je pense aussi à la décision d'établir auprès du Conseil de sécurité une Commission de consolidation de la paix. Je pense enfin à la création d'un Conseil des droits de l'homme et à la consécration du principe de la « responsabilité de protéger ». Il nous revient désormais de mettre en œuvre concrètement ces avancées conceptuelles.

Je souhaite ici saluer le travail remarquable effectué sous l'autorité de M. Jean Ping.

Mais ne sous-estimons pas l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme, de la non prolifération, de la réforme du Conseil de sécurité ou encore de l'aide au développement.

L'Organisation des Nations Unies est fondée sur l'élaboration de la règle de droit et la promotion de normes universelles. Celles-ci traduisent nos valeurs communes et notre conviction qu'il ne peut y avoir de sécurité et de développement sans un respect scrupuleux des droits de la personne humaine. Ce n'est pas une question de morale mais de respect de l'identité de chacun. Ce n'est pas une question de dire le bien ou le mal, mais de permettre à tous de vivre dans une liberté plus grande et dans la dignité.

Refusons l'enrôlement des enfants dans les conflits armés, l'utilisation systématique comme arme

de guerre des violences sexuelles contre les femmes et les petites filles, le recours à la menace, à la détention arbitraire, à la torture à l'encontre des opposants, des journalistes, des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'homme. Concluons enfin la négociation de la convention contre les disparitions forcées. À cette fin, renforçons le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et créons rapidement le Conseil des droits de l'homme.

La communauté internationale dispose désormais de la légitimité nécessaire pour exercer effectivement sa « responsabilité de protéger » les populations menacées de nettoyage ethnique, de crimes contre l'humanité, de génocide. La France s'en réjouit particulièrement. Elle salue les avancées de la justice pénale internationale, en particulier à travers l'action du Conseil de sécurité. Que ceux qui croient pouvoir compter sur l'inaction de la communauté internationale pour commettre leurs crimes ne s'y trompent pas : ils devront rendre des comptes.

Soixante ans après la création de l'ONU, le terrorisme figure aujourd'hui au premier rang des atteintes aux droits de l'homme. Rien, aucune cause, aucune religion, aucun ordre moral ne justifient que l'on attente à la vie d'innocents, à la vie de populations civiles. Il nous faut définir une fois pour toutes les actes de terrorisme, afin de mieux combattre cette barbarie qui fait reculer l'humanité.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une autre menace majeure pour la planète, face à laquelle nous devons rester unis et déterminés.

La France, avec ses partenaires allemand et britannique, a proposé à l'Iran une démarche constructive pour ouvrir la voie à une nouvelle relation entre ce grand pays et la communauté internationale. Cette relation est actuellement compromise par les préoccupations que soulève son programme nucléaire. Nous demandons à l'Iran d'établir la confiance en offrant des garanties objectives sur la nature exclusivement pacifique de son programme. Les déclarations iraniennes faites à cette tribune mettent la communauté internationale devant ses responsabilités, la saisine du Conseil de sécurité restant à l'ordre du jour pour renforcer l'autorité de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est l'intégrité même du régime de non-prolifération qui est en cause.

Mais travaillons aussi à réduire la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui nourrit tant de conflits profondément meurtriers.

Pour mieux servir la paix et assurer la sécurité des populations, le Conseil de sécurité a élargi son champ d'action – aux trafics qui financent les conflits, à l'impunité qui les couvre, en recourant notamment aux sanctions et aux embargos. L'Organisation s'est engagée résolument sur le terrain, au coeur même des conflits. Plus de 70 000 casques bleus, soldats et policiers, servent aujourd'hui au sein de 18 opérations de maintien de la paix et des milliers d'autres interviennent sous mandat du Conseil de sécurité.

Les résultats sont là : au Timor-Leste, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Libéria et en Sierra Leone, notamment. Mais au sortir de la crise, il reste essentiel que ces pays continuent de bénéficier de toute notre attention et de tout notre appui. Dans le processus de transition, il revient aux Nations Unies de jouer un rôle central, à travers la Commission de consolidation de la paix.

D'autres situations exigent encore une grande vigilance et une forte mobilisation. Ainsi, en Haïti, la présence de forts contingents de soldats et de policiers des Nations Unies doit permettre de conforter le processus politique, associant sans exclusive toutes les forces pacifiques. La préparation des élections doit être accélérée. Comme tout autre, le peuple haïtien, qui a trop longtemps souffert, a droit au respect et à la liberté.

En Côte d'Ivoire, la présence de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la mise en place d'un Haut Représentant du Secrétaire général pour les élections doivent contribuer également à conforter la mise en œuvre du processus défini à Marcoussis et à Pretoria.

Mais, en Côte d'Ivoire comme en Haïti, l'action déterminée de la communauté internationale rassemblée ne portera aucun fruit sans la coopération de bonne foi et le sens des responsabilités de toutes les parties. À Abidjan comme à Bouaké, chacun doit respecter les engagements qu'il a pris afin que des élections libres et transparentes puissent se tenir partout à travers le pays. Aucune autre solution n'est possible. C'est pourquoi il faut appuyer résolument le processus électoral qui s'amorce, tout comme les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Toutes les parties ivoiriennes doivent

comprendre qu'elles ne sauraient impunément faire obstacle aux efforts de paix par une attitude d'obstruction, des discours de haine ou une remise en cause des règles démocratiques. Le Conseil de sécurité prendra ses responsabilités.

La situation au Liban illustre ce que peut produire une mobilisation internationale résolue, appuyée sur la volonté courageuse d'un peuple. L'essentiel des forces syriennes a désormais quitté le Liban. Des élections se sont tenues. Un Gouvernement représentatif a été constitué. Notre Organisation doit continuer à soutenir les efforts du Gouvernement libanais afin de recouvrer pleinement sa souveraineté et d'exercer son autorité sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, nous devons continuer à appuyer les travaux de la commission d'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri. Nous sommes déterminés à ce que justice soit rendue.

Au Proche-Orient toujours, une dynamique d'espoir, qui pourrait concerner tous les États de la région, s'esquisse avec le retrait israélien de Gaza. La France, avec ses partenaires européens, se tient aux côtés des Palestiniens pour reconstruire et développer ce territoire, pour que ses habitants puissent circuler, avoir accès à l'emploi et, tout simplement, à des conditions de vie décentes.

Mais on se saurait en rester là. Il faut ouvrir une perspective politique pour relancer la mise en œuvre de la Feuille de route en incitant, d'un côté, les Palestiniens à redoubler d'efforts en matière de sécurité et, de l'autre, les Israéliens à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la colonisation et respecter le droit international dans leur lutte pour la sécurité. La paix ne peut que passer par l'existence de deux États pacifiques et démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

En Iraq, enfin, la France reste engagée, pour qu'avec l'aide des Nations Unies notamment, le peuple iraquien puisse se doter d'institutions démocratiques, dans lesquelles tous les Iraquiens pourront se reconnaître. Il est clair qu'une politique exclusivement sécuritaire conduit à un repli communautaire mettant en péril la cohésion de la société iraquienne et l'unité du pays. Là encore, le processus politique ne doit tenir à l'écart aucune force représentative et pacifique, et le processus politique doit dégager pour l'Iraq l'horizon du rétablissement de sa pleine souveraineté.

À travers toutes ces crises, le Conseil de sécurité a imposé progressivement l'autorité des Nations Unies

au service de la paix et de la sécurité internationales. Son action est légitime. Son autorité sera davantage encore renforcée lorsque nous serons parvenus à un accord sur son élargissement, qui permette de prendre en compte l'émergence de nouvelles puissances et de donner une place équitable à tous les continents.

Dans le même temps, il faut opérer les réformes profondes de gestion dont a besoin notre organisation. Dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général a proposé les éléments d'un plan d'action et a entamé les premières réformes. Je salue ici sa volonté et réaffirme la détermination de la France à le soutenir dans sa démarche.

Nous le savons tous, sécurité et développement sont indissociables. Cinq ans après le Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement viennent de dresser un bilan inquiétant de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le document final qu'ils ont adopté (résolution 60/1) établit clairement les priorités sur lesquelles nous devons tous nous mobiliser. La première d'entre elles reste hélas la sécurité alimentaire car, comme le soulignait la Déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté adoptée en 2004 à l'initiative des Présidents Lula et Chirac, la faim reste la pire des armes de destruction massive. Elle tue encore plusieurs centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers la planète. Nous le voyons en ce moment même au Sahel et en Afrique australe. Ce fléau d'un autre âge doit et peut être combattu.

Bien sûr, il faut apporter une aide humanitaire d'urgence aux populations en détresse. Cela suppose un renforcement de la coordination des interventions par les Nations Unies et, surtout, la mise en place d'une force humanitaire internationale, comme l'a proposé à plusieurs reprises la France.

Mais au-delà, il faut doter toutes les zones à risques de moyens techniques de prévention et d'alerte précoce. Il faut surtout créer les conditions d'un développement durable au bénéfice de tous. Voilà bien l'ambition des objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réalisation passe par la mise en place dans la durée de financements importants. Au premier rang figure pour longtemps encore l'aide publique au développement. Le document final du sommet rappelle les engagements internationaux à cet

égard, que la France et l'Union européenne entendent respecter. Il est urgent que les autres pays développés prennent les mêmes engagements. Mais nous le savons bien, cela ne suffira pas. Il faut dégager des ressources additionnelles pérennes, durables, à travers des mécanismes innovants de financement.

La France défend la mise en place de contributions internationales de solidarité. Plus de 66 pays ont apporté leur soutien au projet pilote de contribution sur les billets d'avion, et nous nous en réjouissons. La France accueillera en février prochain une conférence ministérielle sur cette initiative afin d'en assurer la mise en œuvre concrète et rapide.

En consacrant trois objectifs sur huit à la santé, la Déclaration du Millénaire a replacé la santé publique au cœur du développement durable. Par son ampleur et ses conséquences économiques et sociales, la pandémie de sida nous concerne tous. C'est ensemble seulement que nous y ferons face, par une action qui intègre la prévention, les traitements, les soins et la vulnérabilité médicale et sociale des personnes infectées. La France veut travailler à cette approche intégrée avec ses partenaires européens, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Tout doit être fait pour aboutir d'ici à 2010 à un accès universel aux traitements, en mettant en œuvre, le cas échéant, les flexibilités en matière de droits de propriété intellectuelle prévues dans les accords commerciaux internationaux de Doha.

La lutte contre le sida exige la mobilisation de tous. Pour sa part, la France s'est engagée à doubler sa contribution au Fonds mondial, qui atteindra 300 millions d'euros d'ici à 2007. Dans le même temps, la coopération internationale doit prendre en compte les difficultés particulières de certaines catégories de personnes : je veux parler ici à cette tribune des victimes de l'extrême pauvreté en état d'exclusion, des jeunes filles qui se voient refuser le droit à la santé sexuelle et reproductive, des handicapés marginalisés par la société.

De l'océan Indien au Golfe du Mexique, du Japon à l'Antarctique, l'homme est aujourd'hui confronté à une montée sans précédent des menaces environnementales qu'il a lui-même provoquées. Les preuves scientifiques de la réalité du changement climatique et de son origine humaine sont irréfutables.

Toute initiative doit rester compatible avec le Protocole de Kyoto; des perspectives doivent être tracées sur l'avenir du régime multilatéral climat post-2012. La France souhaite des engagements plus forts concernant notamment les transferts de technologies en faveur des pays émergents. Pour répondre à la menace et mobiliser plus efficacement les énergies et les ressources, la France et l'Europe ont proposé que soit créée, à partir du Programme des Nations Unies pour l'environnement, une institution spécialisée, ayant vocation à coordonner l'action internationale. Cette idée est évoquée dans le document final du sommet, il faut maintenant la traduire dans les faits.

L'Organisation des Nations Unies fête cette année son soixantième anniversaire. Le monde a profondément changé depuis 1945. Des millions d'hommes et de femmes ont accédé à la liberté et sont sortis du sous-développement. Le progrès technologique a été fulgurant et a bouleversé la vie des sociétés comme les relations entre les États. Les défis et les menaces ont évolué. Elles sont aujourd'hui à l'échelle de la planète et mettent en péril l'humanité entière.

Pourtant, nous devons rester optimistes. Il n'est pas trop tard, pourvu que nous comprenions les enjeux et que nous nous mobilisions collectivement. L'Organisation des Nations Unies retrouve le sens que lui avaient donné les pères fondateurs : aider à la résolution pacifique des conflits, construire la coopération internationale au service du développement, promouvoir les droits de la personne.

Plus que jamais, nous avons besoin des Nations Unies qui offrent le seul cadre d'action universel et global, légitime et reconnu comme tel par tous les États. Ne lui ménageons pas notre appui. La France pour sa part s'y engage.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kantathi Suphamongkhon, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

**M. Suphamongkhon** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation thaïlandaise, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. La tâche qui attend l'Assemblée générale cette année est tout aussi cruciale que celle que vient d'achever M. Jean Ping, votre prédécesseur. Ma délégation

apprécie réellement l'impulsion vigoureuse donnée par M. Ping durant une période des plus difficiles pour l'ONU. Ma délégation salue également les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général ainsi que son rôle actif.

Je voudrais, pour commencer, exprimer mes condoléances les plus sincères au peuple américain à la suite de la dévastation causée par le cyclone Katrina. Ayant nous-mêmes souffert du tsunami qui a ravagé l'Asie en décembre dernier, nos cœurs sont réellement avec le peuple américain. Dans le sillage du tsunami, nous avons été profondément touchés par l'élan de générosité qui nous a été témoigné du monde entier. Nos amis étaient déterminés à faire tout leur possible pour nous permettre de surmonter ces sombres journées. Le peuple thaïlandais, partageant cet esprit, a également tendu la main à ses voisins souffrant de cette même calamité. Nous voyons le monde entier manifester ce même esprit de responsabilité partagée envers les États-Unis à la suite du cyclone Katrina. Nous devons progresser dans ce même esprit, avec ce même sentiment de responsabilité partagée, au moment où nous relevons les défis anciens et nouveaux de notre monde moderne, à l'heure de la mondialisation.

Il reste certainement beaucoup à faire. Dans de nombreux pays, la pauvreté extrême, la faim, les maladies infectieuses mortelles et la dégradation de l'environnement continuent de faire des ravages et de tuer de manière insidieuse. Nous ne pouvons et ne devons pas faire la sourde oreille. Chaque jour, 50 000 personnes succombent à la pauvreté et à la faim; 30 000 enfants meurent avant d'avoir célébré leur cinquième anniversaire. Malgré cela, nous continuons de consacrer davantage d'argent aux armes qu'à la survie des êtres humains. C'est inadmissible.

Il y a 60 ans, le souci de réaliser l'unité dans la diversité avec une responsabilité partagée aboutissait à la création de l'ONU. Aujourd'hui, à 60 ans, l'ONU vit dans un monde très différent de celui de 1945. Aujourd'hui, les difficultés que rencontrent la sécurité humaine et le développement économique peuvent être tout aussi dangereuses pour la communauté internationale que les défis traditionnels, sous forme de conflits militaires. L'ONU doit être en mesure d'agir avec efficacité pour servir les peuples du monde.

Le document final adopté par la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale (résolution 60/1) reflète l'attachement commun des dirigeants du

monde au développement, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Il prépare la voie à la réalisation de la paix et de la prospérité dans le monde.

Bien que le consensus sur le document final ait été difficile à obtenir, j'estime qu'il sera encore plus ardu de traduire ce consensus en actes concrets. Le chemin qui nous attend ne sera pas facile à suivre. Nous devons continuer de nous concentrer sur nos aspirations communes au moment où nous faisons face aux difficultés qui nous attendent.

La Thaïlande a l'intention de travailler avec l'Organisation des Nations Unies et avec tous les États Membres pour veiller à ce que la vision de nos dirigeants et les aspirations de nos peuples aboutissent à des résultats concrets. Nous participerons activement à l'examen des questions telles que la revitalisation de l'Assemblée générale, le renforcement du Conseil économique et social, la réforme du Conseil de sécurité et la création du Conseil des droits de l'homme.

Nous trouvons intéressante l'idée de la responsabilité collective de protéger les peuples du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Pour instaurer une paix et une prospérité durables, la Thaïlande appuie fermement la création d'une Commission de consolidation de la paix en tant que mécanisme destiné à assurer un relèvement et un développement durables après un conflit. Nous voulons également voir une réforme en profondeur de la gestion du Secrétariat pour le rendre plus efficace, plus efficace et aussi plus responsable.

Nous devons redoubler d'efforts pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté, des maladies et des conflits. L'enjeu de notre époque est de rendre universelles la paix, la prospérité, la dignité et la liberté. En sa qualité de Président du Réseau de la sécurité humaine, la Thaïlande se réjouit qu'une approche en matière de sécurité axée sur l'être humain ait été adoptée et fasse partie intégrante du nouveau consensus de sécurité collective.

L'élimination de la pauvreté ne doit pas n'être qu'un rêve. Nous devons y parvenir. L'Organisation des Nations Unies doit mobiliser tous les organismes pertinents et rassembler les ressources nécessaires pour aider les pays en développement à progresser de manière durable. Les pays en développement doivent être en mesure d'identifier et de faire jouer au

maximum leurs forces internes et leurs avantages comparatifs. Le renforcement des capacités et l'assistance technique devraient être facilement disponibles. Avec les politiques et stratégies appropriées, ainsi qu'avec l'infrastructure adéquate, les pays en développement peuvent faire un bond de géant sur l'échelle du développement de notre monde moderne en mettant pleinement à profit la mondialisation.

À cet égard, nous avons adopté en Thaïlande une politique de développement axée sur la population qui va de pair avec la démocratie et la bonne gouvernance. Au niveau international, nous recherchons activement la libéralisation du commerce et de l'investissement. C'est là notre politique à deux voies.

Les efforts nationaux doivent être soutenus par un environnement mondial encourageant. Cela signifie qu'il faut que le commerce international devienne libre et équitable, afin qu'il puisse être un moteur efficace du développement durable. Lorsque nous parlons de liberté des échanges, nous devons garder présent à l'esprit que tout le monde n'est pas équipé de la même manière pour entrer en compétition dans le même système de libre compétition. Il y a deux jours, du haut de cette même tribune, le Premier Ministre de mon pays a souligné qu'un patient qui venait juste d'être déchargé du service de réanimation d'un hôpital ne pouvait participer à une course en respectant les mêmes règles et conditions qu'un athlète entraîné. Cela est très vrai.

La Thaïlande se félicite de la réaffirmation du Consensus de Monterrey et des autres propositions relatives à un financement novateur du développement. L'aide financière apportée aux pays en développement doit servir émanciper les pays bénéficiaires. Nous devons éviter de créer davantage de pièges de la dépendance. Nous devons œuvrer de concert sur la base d'un partenariat pour le développement durable.

Le partenariat est également essentiel dans le domaine de l'énergie. La flambée des cours internationaux du pétrole est très nuisible au développement et susceptible de faire reperdre un grand nombre des gains durement acquis par les pays en développement. Plus les cours du pétrole sont élevés, plus il faudra de temps aux nombreux pays en développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies devrait aider à mobiliser la coopération à

l'échelle internationale pour assurer la sécurité énergétique ainsi que pour développer des sources de substitution d'énergie propre.

L'Organisation des Nations Unies doit également faire davantage pour promouvoir la synergie entre les États Membres en aidant à la création de partenariats tels que les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et la coopération trilatérale. Nous souhaitons voir un nouveau partenariat stratégique renforcé pour le développement entre l'Organisation des Nations Unies et les États Membres.

En Asie du Sud-Est, tel est l'esprit qui transforme la région. Pour sa part, la Thaïlande a cherché à forger des partenariats pour le développement dans le monde. Par le biais d'initiatives de coopération régionale pour le développement, telles que la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mékong (ACMECS), l'Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC) et le Dialogue pour la coopération en Asie (ACD), la Thaïlande construit des structures qui viennent en appui du travail de développement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons montré par nos actions que l'aide au développement n'est pas une voie à sens unique du Nord vers le Sud. Les pays du Sud peuvent considérablement s'aider les uns les autres à prospérer grâce à la coopération Sud-Sud. Nous avons en Thaïlande travaillé étroitement avec d'autres pays en développement, partageant nos expériences et meilleures pratiques, notamment dans les domaines pour lesquels la Thaïlande possède le savoir-faire, tels que le développement de l'agriculture et la santé publique.

La marginalisation engendre le ressentiment et la colère, qui sont l'un et l'autre un terreau fertile où fleurit l'extrémisme. Le développement contribue à empêcher cela. Donner un visage humain à la mondialisation est aussi essentiel qu'urgent. Ensemble, nous pouvons créer un environnement propice à renverser la marée d'extrémisme violent et à discréditer l'attrait du terrorisme. Les identités religieuses et culturelles doivent également être reconnues et respectées. C'est l'unité dans la diversité. C'est la voie de la modération et de la compréhension. C'est également une manière pacifique de lutter contre la violence et l'extrémisme. À ce stade, nous devons condamner le terrorisme dans toutes ses formes et sous

toutes ses manifestations, quels qu'en soient l'auteur, le lieu et les buts.

Nous avons tellement de choses à réaliser. La route qui nous attend ne sera pas facile. Nous devons œuvrer ensemble pour faire en sorte de pouvoir tirer de la force de notre diversité, en ayant un sentiment très fort de responsabilité partagée. Faisons en sorte que l'ONU soit véritablement au service des humains, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. Veillons à ce « Nous, peuples des Nations Unies » puissions réellement vivre dans « une liberté plus grande », comme l'avaient imaginé nos Pères fondateurs, il y a 60 ans.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

**M. Oskanian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans vos fonctions. Je sais que nous aurons plaisir à travailler avec vous, compte tenu de notre expérience passée. Je voudrais également exprimer au Président sortant notre reconnaissance pour l'habile direction dont il a fait preuve tout au long de la session précédente.

Lorsque le Sommet du Millénaire s'est tenu en 2000, dans un New York au visage différent, en des temps différents et avant que des événements atroces viennent dominer notre ordre du jour, l'absence d'un développement économique universel représentait le défi suprême et la principale préoccupation de sécurité auxquels nous devons faire face. C'est la raison pour laquelle les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été élaborés. Il a fallu l'engagement et la ferme conviction de près de 200 dirigeants mondiaux pour parvenir à des objectifs simples, clairs et directs, qui, à mon avis, peuvent le mieux se résumer par cette formule éloquente d'Amartya Sen, « le développement comme liberté ». Cinq ans plus tard, je suis convaincu que ces objectifs sont toujours d'actualité et qu'ils demeurent aussi impératifs. Prétendre que des objectifs moins ambitieux pourraient suffire est, selon moi, malhonnête, dangereux et injuste.

Si, aujourd'hui, notre attention se concentre sur la sécurité mondiale, et nous sommes tous clairement conscients du fait que la sécurité passe par le développement, nous devrions alors nous rappeler qu'Eleanor Roosevelt, il y a 60 ans, alors qu'elle

participait à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, affirmait que les êtres démunis n'étaient pas libres. En vérité, ce n'est qu'avec la réalisation de ces objectifs que nous permettrons aux hommes de vivre dans une liberté plus grande.

En Arménie, où nos ressources sont très limitées mais où la volonté du peuple est très forte, nous avons connu une bonne croissance économique. Au cours des quatre ou cinq dernières années, nous avons enregistré une croissance économique d'un taux supérieur à 10 %, et nous savons que notre plus grande tâche aujourd'hui est de traduire cette forte croissance économique en progrès en matière de développement humain. Chaque année, l'Arménie attend avec intérêt la parution du *Rapport mondial sur le développement humain*, car nous le considérons en quelque sorte comme un bulletin faisant le point de la santé de notre pays. Ces quatre ou cinq dernières années, nous avons fait des progrès réguliers. Cette année, nous nous plaçons au quatre-vingt-troisième rang, devant l'ensemble de nos voisins.

Si nous ne devons nullement sous-estimer ces progrès, nous ne devons pas non plus, à l'inverse, les exagérer. Nous devons étudier cet indicateur, et les promesses qu'il contient, et identifier les problèmes à régler et les fossés à combler.

En premier lieu, nous avons à accélérer nos efforts pour réduire le niveau de pauvreté dans notre pays. Les sociétés sont jugées en fonction de la manière avec laquelle elles traitent les plus vulnérables de leurs membres. En Arménie, les pauvres résident dans les zones rurales, et nous devons faire en sorte que le développement économique déborde des villes vers les zones rurales. Pour nous, le développement économique inclut le développement rural. Nous avons l'intention d'identifier les domaines qui peuvent fournir aux populations rurales la possibilité de développer et de déployer leur capacité de production. Tout comme pour les OMD, il faut également dans ce domaine un partenariat entre les riches et les pauvres. Dans notre cas, nous essayons de mettre un tel partenariat en place afin de faire diminuer plus rapidement le nombre des pauvres dans le pays.

Deuxièmement, nous devons transformer la démocratie en un outil de développement. La démocratie ne se résume pas seulement aux élections. La démocratie et les institutions démocratiques ne sont pas simplement une fin en soi. Elles doivent et elles

peuvent créer un environnement plus favorable au développement politique et économique. Nous pensons qu'il nous faut établir des institutions transparentes, fortes et ouvertes qui nous permettent de contrôler l'action de l'élite et de mettre en place des règles équitables pour l'ensemble de la population.

Nous nous félicitons du classement que nous avons obtenu. Mais nous nous en félicitons seulement parce que nous savons que nous y sommes parvenus en dépit de nos handicaps, en dépit de notre géographie, de notre histoire et des tentatives engagées dans notre région pour isoler l'Arménie.

L'Arménie est un petit pays sans littoral. Nous n'avons pas les ressources naturelles dont disposent nos voisins. Il est devenu coutume de dire que notre plus grande ressource naturelle est notre population, ce qui est parfaitement vrai. Mais je voudrais ajouter que, si nous avions des ressources pétrolières, nous en utiliserions le revenu pour doubler le budget de l'éducation, car nous savons qu'éducation est synonyme de développement. L'éducation permet à notre jeunesse d'avoir des rêves et elle lui donne les moyens de les réaliser. Si nous disposions de ressources pétrolières, nous doublerions le budget de notre sécurité sociale, car nous sommes pleinement conscients du fossé qui existe entre les aspirations de notre population et les possibilités de les atteindre. Si nous avions des ressources pétrolières, nous multiplierions par deux nos efforts en matière de protection de l'environnement, car c'est le meilleur investissement qu'une société puisse faire.

Une chose que nous ne ferions pas, en revanche, c'est de doubler notre budget militaire. Nous ne créerions pas d'ennemis extérieurs imaginaires permettant de justifier notre propre inaction et nos échecs. Nous n'irions pas prétendre qu'il existe des solutions simplistes, empreintes de fanatisme aux problèmes socioéconomiques complexes. En d'autres termes, nous pensons que l'option militaire ne peut être un outil de politique intérieure et étrangère.

Pour passer au sujet des conflits régionaux, militer en faveur d'une solution militaire n'est pas seulement irréaliste mais démontre clairement une absence patente de toute compréhension de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme. Les fondateurs de l'institution qu'est l'Organisation des Nations Unies ont clairement indiqué et avaient

pleinement conscience que la sécurité, le développement et les droits de l'homme vont de pair.

En revanche, l'autodétermination est un droit humain et la population du Haut-Karabakh n'a pas cessé d'y aspirer, de la défendre et de la mériter. Elle a dû faire face à l'agression d'un gouvernement qu'elle n'avait pas choisi et lutter pour son droit à l'autodétermination, qu'elle a bien mérité. Il s'agit d'une lutte qui lui a été imposée et le droit pour lequel elle s'est défendue n'était ni abstrait, ni excessif. Ce qu'elle souhaite, c'est ce que nous souhaitons tous, à savoir le droit de vivre sur sa terre, dans ses propres murs, en toute dignité et en toute sécurité.

La population du Karabakh a atteint son objectif et a depuis prouvé au monde qu'elle est capable soutenir son indépendance de facto, qu'elle peut s'autogouverner, créer des institutions démocratiques et tenir des élections.

Les pays comme le mien se rendent aux rassemblements et aux réunions comme celle d'aujourd'hui avec d'immenses attentes, car nous tenons à contribuer, à participer et à prendre part aux échanges. Mais si vous pensez que, parce que je suis le Ministre des affaires étrangères d'un pays à l'évidence petit et, pour être franc, imparfait, je n'ai pas le droit de m'exprimer à loisir sur notre avenir commun, permettez-moi alors, l'espace d'un instant, de m'exprimer, non plus en tant que ministre des affaires étrangères, mais en tant que citoyen du monde.

Les espoirs de réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sont que la première étape vers la naissance annoncée d'une organisation mondiale qui serait mieux en phase avec les réalités du monde actuel. Si nous n'arrivons pas à trouver un terrain d'entente, si nous n'arrivons pas à nous accorder sur la réforme de cette institution, aujourd'hui, demain, la semaine prochaine ou cette année, je suis convaincu qu'un jour nous n'aurons d'autre choix que de le faire. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer de prétendre ignorer l'histoire. Nous ne pouvons continuer à prétendre que le monde n'a pas changé. Nous ne pouvons continuer à prétendre que nous ne comprenons pas qu'il existe de nouvelles réalités. Nous ne sommes plus en 1945.

Pourtant, il est très encourageant que les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies – écrite il y a trois générations – restent valables, pertinents et importants aujourd'hui. C'est que l'esprit

de San Francisco, en 1945, et la Charte mondiale qui y a été créée, étaient révolutionnaires. La Charte affirmait les obligations et les responsabilités de chaque génération envers les suivantes, de chaque État par rapport aux autres, et le fait que c'est ensemble que les États peuvent et doivent créer un monde plus sûr. La formule qui a été trouvée alors pour réaliser ces objectifs a fonctionné. Aujourd'hui, nous devons retravailler cette formule, en réaffirmant, avant toute chose, notre responsabilité envers nos citoyens et nos gouvernements et notre obligation de leur rendre des comptes, la responsabilité des institutions internationales vis-à-vis de leurs membres et des États l'un par rapport à l'autre.

Nous devons démocratiser les relations internationales et les institutions internationales. Nous avons besoin d'une représentation équitable, méritée, autour de la table où se prennent les décisions. Une représentation méritée, cela signifie que les pays attachés à la démocratie, aux droits de l'homme et à la légalité doivent être en droit de siéger au Conseil des droits de l'homme; les pays qui prennent au sérieux le développement social et économique doivent occuper des sièges au Conseil économique et social; et les pays qui sont attachés à la paix et à la sécurité mondiales, qui tiennent à la dignité de la communauté mondiale, doivent assumer un rôle moteur au sein de la communauté mondiale. Ce sont là des objectifs ambitieux : il n'est que naturel que nos intérêts nationaux diffèrent et c'est pourquoi l'ONU doit intervenir pour faire la jonction, en nous permettant de travailler ensemble en échange d'un engagement et d'une action.

On en revient toujours aux responsabilités qui sont les nôtres face à nos enfants. Que dirons-nous à nos enfants si nous ne réalisons pas les objectifs du Millénaire pour le développement dans la prochaine décennie, alors que nous vivons à une époque qui a vu la création de richesses immenses au sein de l'économie mondiale, mais où la moitié de la population mondiale, loin de bénéficier de la manne de cette croissance, vit encore dans la pauvreté? Que se passera-t-il si, dans notre région, nous passons à côté de la chance de faire la paix et de reléguer la guerre, ses conséquences et ses legs, au passé? Comment, alors, pourrions-nous regarder encore nos enfants en face? Que se passera-t-il si nous rejetons cette occasion de tirer des enseignements du passé, de nous réconcilier avec notre histoire, si nous refusons

d'assumer notre responsabilité commune et conjointe d'intervenir pour prévenir les conflits, et laissons les gouvernements perpétuer encore et encore la torture, le nettoyage ethnique et le génocide contre leurs propres populations? Que dirons-nous alors à nos enfants?

Lorsque l'ONU a été créée, il y a 60 ans, elle a donné aux peuples du monde espoir et foi dans leurs dirigeants, dans leur avenir et dans la vie de leurs enfants. Aujourd'hui, au vu des calamités et catastrophes immenses naturelles ou provoquées par l'homme qui se sont produites récemment, il apparaît bien nécessaire de rétablir la foi des peuples dans le monde. Face aux dégâts provoqués par le tsunami de l'an dernier en Asie et le récent passage de l'ouragan Katrina, face à la violence perpétrée actuellement au Darfour et au carnage auquel nous avons assisté à Londres, nous nous interrogeons sur nous-mêmes, sur nos voisins et sur nos postulats. La réponse à cette interrogation doit être un élan unifié, un effort à l'unisson, des ressources et une action unies, par des nations unies. Les Nations Unies peuvent donc encore être la réponse.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov.

**M. Mammadyarov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Vous connaissant personnellement de longue date, je vous sais un diplomate très avisé, au grand professionnalisme, et je vous souhaite plein succès dans vos nouvelles réalisations à ce poste à haute responsabilité. Je voudrais également adresser nos remerciements à votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) adopté à la Réunion plénière de haut niveau, je m'aventurerai à dire que la voie qui y a mené s'est révélée épineuse, et même semée d'embûches, parfois. L'Azerbaïdjan a toujours été et demeure très attaché aux buts, aux principes et aux valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies ainsi que les autres documents historiques. Le respect

des normes et principes du droit international et l'observation diligente, par les États Membres, de leurs obligations internationales servent d'indicateurs de leur adhésion à ces valeurs et ces principes. L'Azerbaïdjan est tout à fait favorable à une conception collective de la sécurité. Nous sommes déterminés à prendre des mesures concertées, conformément à la Charte des Nations Unies, pour éliminer les menaces à la paix et à la sécurité, encourager un développement économique viable et appuyer le renforcement de la démocratie et la protection des droits de l'homme. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre les réformes qui permettront un jour d'améliorer les capacités fonctionnelles de l'ONU et ses processus de prise de décisions, en particulier en matière de gestion des crises et des conflits.

Dès notre entrée à l'ONU, l'Organisation a été étroitement associée, pour notre société, à nos espoirs de libération des territoires azerbaïdjanais occupés par l'Arménie. Même si l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'occupe largement du processus de règlement, la réaction rapide du Conseil de sécurité à l'occupation des territoires azerbaïdjanais et l'adoption de quatre résolutions du Conseil de sécurité – les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – nous donne encore l'espoir d'un règlement pacifique du conflit à l'intérieur et autour de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan. Les principes unanimement adoptés par le Conseil de sécurité dans ces résolutions restent la base de règlement du conflit. L'an dernier, l'examen par l'Assemblée générale du point de l'ordre du jour intitulé « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés » a contribué de façon cruciale à attirer l'attention sur les dangereuses pratiques auxquelles se livre l'Arménie dans les territoires azerbaïdjanais occupés.

Quant au processus de négociation proprement dit, je dois avouer que nous sommes maintenant à un tournant critique, où il est possible de faire preuve d'un optimisme prudent quant aux chances de règlement du conflit. Le Gouvernement azerbaïdjanais reste attaché au règlement pacifique de ce conflit qui n'a que trop duré, sur la base du respect des normes et principes du droit international, de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des documents et décisions de l'OSCE y relatifs. Nous comptons sur la partie arménienne pour adopter une démarche aussi constructive et ne pas laisser passer cette occasion.

Il est inutile de se faire des illusions : l'Azerbaïdjan ne laissera jamais compromettre son intégrité territoriale. Seule la rétrocession de tous les territoires azerbaïdjanais occupés est de nature à rétablir notre confiance dans l'Arménie et dans son intention déclarée d'établir des relations de bon voisinage avec l'Azerbaïdjan. Une telle décision vaudrait au Gouvernement arménien de ne plus répondre au qualificatif d'agresseur, qu'il s'est attiré après avoir occupé les territoires azerbaïdjanais, et permettrait aux deux parties de profiter des fruits d'un règlement du conflit.

Nous sommes prêts à fournir des garanties à la population arménienne de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh en matière de sécurité. En ce qui concerne le statut de la région, il est nécessaire de créer des conditions favorables pour le retour dans la région du Haut-Karabakh et les autres territoires occupés de la population azerbaïdjanaise expulsée, pour lui permettre d'y établir des conditions de vie normales et pour donner des possibilités de développement économique aux deux communautés.

Une fois que l'accord est conclu, pour les garanties à la fois politiques et juridiques de sa mise en œuvre, nous aurons besoin de l'appui de la communauté internationale pour le déploiement de forces multinationales de maintien de la paix, le déminage, le rétablissement des communications, la remise en état des terres et la fourniture de garanties en matière de sécurité aux populations de la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan, notamment pour la mise sur pied, dans la région, de forces de police locales à la fois pour les communautés arméniennes et les communautés azerbaïdjanaises.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais faire une observation au sujet du règlement du conflit, plus précisément sur la question des communications entre les Arméniens vivant dans la région du Haut-Karabakh et l'Arménie et entre les Azerbaïdjanais vivant dans la région de Nakhchivan, en Azerbaïdjan, et le reste du pays. Nous suggérons que le dit couloir de Lachin – qui devrait s'appeler route de la paix – soit utilisé par les deux parties dans les deux sens, à condition que la sécurité de la route soit assurée par la force multinationale de maintien de la paix dans un premier stade.

L'importance de cette route va bien au-delà des avantages pratiques d'une communication directe entre

l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Cette route doit être avant tout considérée comme la voie qui mène à la paix et à la coopération dans la région du sud du Caucase. Aujourd'hui, de cette tribune, après la réunion qui s'est tenue entre les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à Kazan, le 26 août 2005, je demande instamment à la partie arménienne de ne pas manquer cette occasion de faire avancer le processus de négociation avec l'aide des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, conformément aux accords clefs conclus dans le cadre du processus de Prague.

L'Azerbaïdjan pense que le développement renforce la transformation démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Nous convenons qu'il est urgent et important de réaliser le programme international de développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement demeurent une partie indispensable de ce programme et fournissent le moyen de mesurer la contribution des États aux efforts mondiaux, ainsi que leur impact sur ces efforts, dans leur quête d'une existence meilleure.

La coopération dans les domaines de la dette, de l'assistance et du commerce peut ouvrir de nouvelles possibilités de financement du développement et peut renforcer l'action nationale en vue de mobiliser les ressources nécessaires. C'est ici que les besoins spécifiques de l'Afrique en matière de développement méritent une attention toute particulière. L'Azerbaïdjan se félicite donc de la décision récente du Groupe des Huit d'annuler la dette des pays pauvres les plus endettés.

Nous estimons également que l'aide publique au développement constitue un investissement important dans le développement autonome. Nous sommes fermement convaincus que, pour que l'aide soit efficace, une plus grande coordination entre les divers organismes est nécessaire à tous les niveaux. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Coordonnateur résident des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer en la matière. Nous appuyons pleinement le renforcement de ces deux structures.

Un autre domaine qui appelle une plus grande coopération, c'est le commerce international. L'examen des questions liées à l'amélioration de l'accès aux marchés et des termes de l'échange, ainsi que la levée des contraintes imposées à l'offre, peuvent relancer les négociations de Doha. L'Azerbaïdjan pense que le sommet mondial de 2005 permettra de reprendre

conscience de l'urgence de dégager une volonté politique forte et de définir une approche politique cohérente visant à créer un système commercial multilatéral plus favorable à la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir à Hong Kong. Nous pensons néanmoins qu'il faut remédier aux difficultés de développement que connaissent les pays en développement sans littoral, en ayant à l'esprit la Plateforme récemment adoptée à Asunción pour le Cycle de négociations de Doha pour le développement.

Nous reconnaissons le rôle crucial des organisations régionales, notamment des commissions régionales de l'ONU, dans le renforcement de la coopération régionale en vue de promouvoir le développement durable. L'Azerbaïdjan met l'accent sur le développement des lignes de transport et de communication transrégionales et contribue au développement de l'oléoduc Bakou-Tbilisi-Ceyhan et du gazoduc Bakou-Tbilisi-Erzeroum. Nous attendons avec impatience de construire une nouvelle ligne ferroviaire Bakou-Akhalkalaki-Tbilisi-Kars.

L'Azerbaïdjan est attaché à l'élimination de la pauvreté et en a fait un objectif fondamental de ses stratégies de développement. Nous sommes encouragés par les perspectives de mise en œuvre présentées dans le rapport du Projet objectifs du Millénaire, mais nous insistons sur la nécessité d'apporter une aide qui complète l'action nationale dans les domaines du renforcement des capacités, de la science et de la technologie, et de la protection de l'environnement.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement requiert non seulement des investissements publics dans l'infrastructure et le capital humain, mais également des investissements pour améliorer la gouvernance et doter celle-ci d'un système institutionnel efficace, dûment financé et doté d'effectifs suffisants, ainsi que pour améliorer la responsabilité, la transparence et la participation politiques. L'Azerbaïdjan accorde une importance particulière aux progrès en la matière. En reconnaissance du rôle central que joue la bonne gouvernance dans la réduction de la pauvreté et le développement, nous avons formulé des objectifs du Millénaire pour le développement supplémentaires au niveau national en vue d'aborder les problèmes liés à la gouvernance. Entre autres cibles spécifiques, il y a notamment la réforme de l'ensemble du système

d'administration publique, de la législation et des politiques d'ici l'an 2015.

Reconnaissant les effets dévastateurs des catastrophes naturelles sur le développement durable des pays et des communautés, l'Azerbaïdjan, pays sujet à des catastrophes naturelles, pense que les efforts visant à atténuer les effets des catastrophes doivent mettre l'accent sur des programmes de sensibilisation et sur la création de capacités d'alerte rapide.

Il est manifestement essentiel que chaque pays prenne en charge la conception, la mise en œuvre et la coordination de la réponse humanitaire et des programmes de transition après une catastrophe naturelle ou après un conflit afin de garantir l'impact souhaitable et la durabilité de ces programmes. Toutefois, il faut répartir de façon efficace les responsabilités entre autorités nationales et partenaires internationaux des activités humanitaires et de développement, notamment dans les crises humanitaires prolongées caractérisées par des déplacements massifs de populations et alors que les pays touchés n'ont que des capacités limitées de s'attaquer aux problèmes existants. L'assistance et le financement humanitaire ne doivent pas se limiter à fournir une réponse immédiate aux crises ; ils doivent tenir compte des besoins à long terme dans la phase de transition.

La promotion des droits de l'homme et de l'état de droit a toujours fait partie de notre stratégie nationale en matière de développement, car nous sommes convaincus que la pleine jouissance des droits de l'homme, tout en étant un objectif en soi, sert de base au développement durable. Nous devons accroître notre capacité de faire face aux tâches difficiles en matière de droits de l'homme et à y répondre adéquatement, surtout en période de conflit et de crise.

Enfin, je tiens à assurer l'Assemblée que l'Azerbaïdjan demeurera tout acquis aux idéaux qui sont le fondement de notre Organisation et à dire ma certitude qu'à ce stade critique pour le multilatéralisme, la communauté internationale n'épargnera aucun effort pour rendre l'ONU plus efficace et plus à l'écoute des besoins de ses États Membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Rafael Antonio Bielsa, Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de la République argentine.

**M. Bielsa** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre talent nous permettra de prendre des décisions utiles. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation. Je remercie également le Secrétaire général des efforts qu'il consent en vue de renouveler l'Organisation et du travail qu'il accomplit en faveur de la communauté internationale.

Ce débat général a lieu après le sommet consacré à l'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, auquel ont participé de nombreux chefs d'État et de Gouvernement, parmi lesquels le Président de mon pays. Le Président de cette session aura pour tâche de surmonter les difficultés auxquelles se heurte l'Organisation.

Pour l'Argentine, le respect de l'état de droit est une prémisses essentielle. Nous considérons que la démocratie est une valeur universelle, qui n'est le patrimoine d'aucun pays ni d'aucune région en particulier. Jour après jour, nous nous efforçons de l'améliorer, d'assurer l'état de droit, ainsi que l'impartialité et l'indépendance de la justice.

*M. Singh (Inde), Vice-Président, assume la présidence.*

Le respect des droits de l'homme, dont les normes protectrices ont été incorporées à notre Constitution, constitue également un sujet de préoccupation. Dans mon pays, la promotion et la protection des droits de l'homme sont une politique d'État, qui fait partie de notre identité démocratique en tant que nation et qui, par conséquent, constitue un des axes centraux de notre politique extérieure.

La défense du droit à la vie et à la dignité des hommes et des femmes dans le monde entier n'admet pas de demi-mesures ni de demi-solutions. Ceci est dû à l'importance que les droits de l'homme ont acquis au niveau international en tant qu'élément de préservation de la paix, du développement et de la démocratie, mais aussi aux circonstances historiques inhumaines dans lesquelles mon pays a dû se débattre.

Nous ne consacrerons jamais assez de notre énergie à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de tous les habitants de la planète. L'intolérance, la censure et la cruauté, même lorsqu'elles adoptent l'apparence d'un excès de foi

religieuse, constituent une négation de la raison d'être de ce forum de débats, et elles continueront de l'être tant qu'elles existeront.

Dans le contexte de son engagement permanent en faveur des politiques d'inclusion sociale, mon pays a adopté il y a quelques jours un plan national de lutte contre la discrimination. Il appuie sans réserve les négociations que mène l'Organisation pour parvenir à une convention générale pour les personnes handicapées, et il forme le vœu que les travaux y afférents arriveront à leur terme au cours de l'année prochaine.

La solidarité internationale peut beaucoup faire pour aider les personnes privées de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux, surtout quand personne ne s'attend à être la victime de ces mêmes problèmes. C'est pourquoi, depuis le début des débats sur la réforme de l'ONU, nous avons adopté une position très active pour renforcer et perfectionner le système universel de protection des droits de l'homme en veillant à ce que ceux-ci occupent la place centrale qui leur revient.

Il y a peu de choses auxquelles les hommes n'ont pas cru – les rares choses qu'ils n'ont pas espérées. C'est pourquoi, dans un pays où l'on fait croire aux citoyens que l'impunité était possible, ceux d'entre nous qui ont survécu doivent œuvrer à éviter que l'histoire ne se répète.

C'est pourquoi nous sommes favorables à la création d'un Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe essentiel de l'ONU, et nous devons accorder à cette question la même importance qu'aux questions relatives au développement et à la sécurité. Pendant les négociations en cours, l'Argentine œuvrera avec détermination à la création d'un organe à même de mener une action énergique et efficace en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme partout dans le monde.

La consolidation d'une justice universelle est nécessaire pour éliminer les violations massives des droits de l'homme, les génocides et les crimes contre l'humanité. L'Argentine participe à la lutte contre ces crimes et appuie sans conditions la Cour pénale internationale.

Nous nous félicitons de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité qui a renvoyé la situation du Darfour au Procureur de la Cour pénale internationale.

Cette résolution est une mesure très importante dans le renforcement des institutions créées par le Statut de Rome. Il s'agit là d'un précédent historique lié à la réalisation de deux grands objectifs de l'ONU : la paix et les droits fondamentaux.

L'Argentine qui, par le passé, a subi des violations systématiques des droits de l'homme caractérisées par les tortures, les disparitions forcées et les exécutions sommaires de citoyens, a pris des mesures décisives dans le domaine judiciaire pour mettre fin à l'impunité. Récemment, notre Cour suprême de justice a qualifié d'inconstitutionnelles les lois de « Punto Final » (Loi du « point final ») et de « Obediencia Debida » (Loi sur le devoir d'obéissance) qui entravaient la réalisation d'une justice inévitable quoique tardive. Nous nous associons donc aux efforts déployés pour veiller à ce que les responsables de crimes contre l'humanité soient jugés et condamnés.

Comme l'a déclaré le Président de la République argentine lors du récent sommet, mon pays condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles que soient les causes invoquées. Rien ne saurait justifier les attaques aveugles dirigées contre des civils innocents et des non-combattants. Nous sommes fermement attachés à la lutte contre cette menace grave qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

La réponse face au terrorisme doit être morale et valide sur le plan éthique, et doit donc être menée dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, de l'état de droit, du droit international, des droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit humanitaire.

Étant donné que nous devons protéger les autres personnes contre la peur, nous devons agir dans le respect de la légitimité et de la proportionnalité, et avec l'appui de l'opinion publique internationale.

L'Argentine, Président en exercice du Comité 1267 (1999) du Conseil de sécurité, chargé de vérifier le respect des sanctions en vigueur contre les membres du groupe terroriste Al-Qaida et les Taliban, estime que l'ONU joue un rôle central de coordination des efforts et de mise en place de mécanismes internationaux. Nous devons appuyer ces efforts, en particulier par l'application stricte et complète des résolutions du Conseil de sécurité.

Cette année, mon pays a ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du

terrorisme de 1999, devenant ainsi un État partie aux 12 conventions internationales de lutte contre le terrorisme. Il vient également de signer la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

En dépit des efforts réalisés, le nombre des attentats a augmenté. Il faut donc examiner et évaluer avec soin les objectifs, les méthodes et les démarches, ce qui exigera un effort notable de la communauté internationale pour régler au plus vite les conflits, éliminer les inégalités criantes et instaurer un monde plus rationnel et plus juste.

Il y a eu récemment des progrès conceptuels importants vers l'achèvement d'une convention internationale sur le terrorisme. Nous souhaiterions que cet instrument soit approuvé dans les plus brefs délais.

Mon pays – qui a subi deux attentats très graves en 1992 et en 1994 contre l'Ambassade d'Israël et l'Association mutuelle israélite à Buenos-Aires – est déterminé à jeter la lumière sur ces actes criminels odieux et injustifiables. Identifier et châtier les coupables est un devoir que nous avons à l'égard des victimes innocentes et de leurs familles, et c'est également ce que souhaite le peuple argentin.

L'ONU est engagée dans un processus de réforme, une réforme qui devra être claire, profonde et adéquate, et qui doit fournir des réponses urgentes et inéluctables à nos peuples. Ses organes principaux doivent faire l'objet d'une amélioration en profondeur. L'Assemblée générale, plus haut organe de délibération et de prise de décisions, doit assumer son rôle d'arbitre et faire entendre sa voix partout dans le monde. Il faudra également repenser en profondeur le Conseil économique et social et le réorganiser pour qu'il soit plus efficace.

Une vaste majorité a réclamé le renforcement de la transparence et de l'efficacité du Conseil de sécurité. Membre du « Groupe du consensus », l'Argentine œuvrera en faveur d'un Conseil de sécurité auquel ne s'ajouteront que des membres non permanents, car nous croyons inutiles de créer de nouveaux privilèges contraires à l'esprit démocratique qui doit régner à l'ONU. Les membres du Conseil doivent assumer la responsabilité de leurs actions, ce qui est possible grâce à des élections périodiques.

Le Secrétariat, pour sa part, doit continuer son processus de professionnalisation et d'universalisation

afin de mieux garantir sa responsabilité et son efficacité.

Les opérations de maintien de la paix comptent parmi les instruments les plus efficaces dont dispose l'ONU pour apporter la paix et la sécurité aux peuples qui sont aux prises avec des troubles. L'Argentine est fermement attachée à ces opérations, auxquelles elle contribue depuis 1958. À l'heure actuelle, elle participe à huit d'entre elles.

Je voudrais m'arrêter sur l'action qui vient d'être menée en Haïti afin de résoudre, dans la paix et de manière durable, les problèmes épineux avec lesquels le pays se trouve aux prises. Cela fait déjà de nombreuses années que nous savons qu'il ne suffit pas de créer une opération de paix pour résoudre une crise. D'où l'apparition d'opérations complexes permettant de mettre en œuvre des solutions durables dans tous les domaines : sécurité, état de droit, justice, renforcement des institutions, désarmement, démobilisation et réinsertion, développement économique et social, droits de l'homme et démocratie.

Voilà aussi pourquoi nous insistons sur la nécessité de créer une Commission de consolidation de la paix.

L'Argentine adhère aux objectifs arrêtés lors des Sommets du Millénaire, de Monterrey et de Johannesburg. Les tous derniers progrès accomplis dans le financement du développement montrent que les efforts notables réalisés par les pays en développement en vue de réformer et de rationaliser leur économie n'ont pas été accompagnés par les mesures promises à ces mêmes occasions par les pays développés.

Nous exhortons une fois de plus les pays développés à affecter 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, à ouvrir leurs marchés et à renoncer aux subventions. Nous adhérons aux dispositions du Consensus de Monterrey concernant les changements à apporter au système financier international pour l'adapter aux nouveaux défis posés par la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Nous pensons qu'il importe d'étudier et de négocier l'élaboration de nouveaux instruments financiers internationaux plus efficaces pour poursuivre la lutte permanente contre la faim et la pauvreté.

Je voudrais m'arrêter sur deux points très importants pour mon pays. Le premier concerne la situation actuelle en matière de commerce international. Comme indiqué dans le document final du Sommet que nous venons de conclure, le commerce international est un outil fondamental pour atteindre le développement économique et social. Il est donc impératif d'établir un commerce international juste, équitable, fondé sur des règles, ouvert et axé sur le développement.

Les négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du cycle de Doha pour le développement revêtent la plus grande importance. Il est essentiel de promouvoir un système international de commerce équitable au sein de cette organisation. Il est impératif que les pays développés abolissent les mesures protectionnistes – subventions, mesures non tarifaires et autres mesures arbitraires –, qui distordent et limitent les échanges commerciaux, en particulier dans le secteur agricole.

À l'approche de la sixième conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Hong Kong, il reste encore beaucoup à faire. Nous espérons que cette conférence sera l'occasion d'accroître les bienfaits d'une participation croissante des pays en développement au commerce mondial.

Deuxièmement, nous devons traiter aussi de la dette extérieure. Il faut que les organismes internationaux règlent dans sa totalité, de façon équitable et durable, le problème de la dette des pays en développement. Il est impératif de redéfinir la notion de niveau tolérable de la dette extérieure en tenant compte du fait que c'est l'État concerné qui est responsable au premier chef de préserver et de développer sa fonction dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la création d'emplois. Il paraît illogique d'attendre que les pays en développement se transforment en pays relativement moins développés pour mettre en branle le processus d'annulation de la dette, dès lors qu'il n'y a plus d'espoir.

Enfin, je voudrais revenir sur la question des Malvinas. Recouvrer la souveraineté totale sur les îles Malvinas, sur les îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes qui les entourent, fait partie des intérêts nationaux qui sont à la base de l'identité démocratique de mon pays. Nous, Argentins, sommes tous fermement attachés à un règlement pacifique de ce différend. Cette priorité de la

politique extérieure de mon pays est d'ailleurs consacrée dans notre constitution. Mon pays a maintes fois affirmé sa volonté de reprendre les négociations sur la souveraineté, menées entre 1966 et 1982.

Je terminerai en rappelant qu'une occasion s'offre à nous de moderniser l'Organisation de façon qu'elle soit plus à même de répondre aux nombreuses attentes de l'humanité. Tout ce que nous accomplirons aujourd'hui profitera aux générations futures. À cette fin, nous coopérerons aux côtés des autres Membres de l'ONU avec la modestie propre à quiconque attend de tous le même engagement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Sir Rabbie L. Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Sir Rabbie L. Namaliu** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je suis venu transmettre au Président de l'Assemblée générale les salutations et les félicitations du Gouvernement et du peuple papouas-néo-guinéens à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU. Il peut compter sur le concours de ma délégation dans l'exécution de ses nobles fonctions. J'adresse une nouvelle fois mes félicitations à S. E. M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je rends également hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour les efforts constants qu'ils déploient au service des États Membres.

Je transmets les sentiments de sympathie et les condoléances du peuple papouas-néo-guinéen au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, dont les États du Golfe viennent de subir des pertes en vies humaines et d'immenses dégâts matériels. Nous espérons qu'ils s'en relèveront au plus vite et souhaitons le succès de leurs efforts de reconstruction.

L'ONU a parcouru un long chemin depuis sa création en 1945. Si l'accent placé sur la paix et la sécurité est toujours de mise, cette question a acquis au fil du temps de nouvelles dimensions, en s'étendant notamment au phénomène funeste qu'est le terrorisme international.

Le processus de réforme de l'ONU doit prendre en compte l'évolution du contexte international,

surtout en ce qui concerne l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Il est essentiel d'augmenter le nombre des membres, permanents et non permanents, du Conseil de sécurité, de sorte que les pays en développement y soient représentés de manière équitable. Le travail sur le programme de réforme, tel qu'arrêté dans le Document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau, doit commencer sans autre délai. Nous sommes résolument en faveur d'un prompt règlement de toutes les questions en suspens, notamment de celles qui ont trait aux droits de l'homme et au désarmement.

Le sommet qui vient de se conclure nous a permis de mesurer l'étendue des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans nos pays respectifs. Malgré tous les efforts engagés à cette fin par mon gouvernement, le bilan de la Papouasie-Nouvelle-Guinée donne à penser qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous reconnaissons que les grandes tâches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont les suivantes : combattre la pauvreté, le VIH/sida, la mortalité infantile et maternelle et le chômage; rendre l'enseignement primaire universel; et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

D'importants instruments législatifs, gouvernementaux et administratifs sont actuellement mis en place. Les Objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs cibles connexes ont été pris en compte dans notre stratégie de développement à moyen terme, qui incorpore les OMD dans nos programmes de développement à travers le budget national. Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'en juillet dernier, le Parlement papouas-néo-guinéen a entériné un volumineux rapport sur la réalisation des OMD au niveau national, élaboré avec l'aimable concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des efforts concrets peuvent désormais être engagés à tous les niveaux de gouvernement et par toutes les parties prenantes en vue d'appliquer les recommandations du rapport.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la propagation du VIH/sida dans notre pays. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a l'incidence la plus élevée de cas signalés dans la région du Pacifique. D'importantes lois et politiques ont été mises en place au niveau national pour combattre ce fléau sous tous ses aspects. Entre autres, le Conseil national du sida est

désormais placé directement sous la responsabilité directe des services du Premier Ministre.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie donc pleinement les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour lutter contre ce fléau. Nous appuyons en particulier le rôle dirigeant du Secrétaire général dans la mobilisation de ressources internationales pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et pour la lutte contre d'autres maladies.

Nos partenaires pour le développement, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres institutions des Nations Unies, continuent d'appuyer les efforts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour faire face à ce problème très grave. Si nous apprécions cette précieuse assistance, elle doit être coordonnée efficacement avec notre stratégie de développement à moyen terme pour avoir le plus grand impact possible.

Le financement international, en particulier l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement, sont des instruments cruciaux qui peuvent aider les pays en développement comme le mien à réaliser les OMD et remplir leurs autres engagements et obligations internationaux. C'est pourquoi notre gouvernement est attaché à attirer l'investissement étranger direct afin que celui-ci nous aide dans nos efforts de développement national. Cependant, l'aide publique au développement doit être employée de façon efficace, et cela doit se mesurer par rapport à la réalisation des objectifs et priorités de développement définis au niveau national dans la stratégie de développement à moyen terme.

Même si la Papouasie-Nouvelle-Guinée a un bilan satisfaisant en matière de service de la dette, les remboursements de la dette restent un fardeau considérable qui grève notre capacité d'offrir les services dont notre population a grandement besoin. Ces remboursements affectent la capacité du pays d'appliquer les OMD, le texte issu du Sommet mondial pour le développement social et de remplir d'autres engagements importants en matière de développement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'assistance prodiguée par l'Union européenne pour aider les pays pauvres très endettés (PPTÉ) à surmonter leurs difficultés liées au service de leur dette. Il faut cependant aussi prendre en compte

d'autres pays qui ne figurent pas parmi les PPTÉ, comme le mien, afin qu'ils bénéficient de ce type de bonne volonté et d'assistance. Dans ce contexte, nous appuyons la proposition lancée par la Présidente Macapagal-Arroyo des Philippines sur l'extension de l'assistance au service de la dette aux pays en développement lourdement endettés mais non compris parmi les PPTÉ, y compris la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre de mécanismes de conversion de créances en participations.

Le commerce est le moteur de la croissance économique et du développement. C'est un préalable essentiel à des efforts soutenus pour parvenir au développement socioéconomique et aux OMD. Au sommet, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a jugé encourageantes les déclarations de certains dirigeants d'importants pays développés et pays en développement, indiquant l'engagement ferme de corriger les distorsions actuelles du commerce international en éliminant les subventions agricoles et autres barrières commerciales. Ce sont là des signes positifs d'une évolution vers la création d'un système commercial international ouvert, équitable et fondé sur des règles.

Le cycle de négociations de Doha en cours, ainsi que les négociations en vue d'un accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, doivent mettre davantage l'accent sur le développement. Les besoins spécifiques des petits États insulaires en développement – qui découlent de leurs désavantages physiques et structurels – doivent également figurer à une place prioritaire dans le processus de négociation.

En tant que jeune démocratie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est déterminée à lutter contre la corruption et à défendre les principes de bonne gouvernance et de primauté du droit. La corruption, en particulier, est le principal obstacle au progrès et au développement dans les pays en développement comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les victimes de la corruption sont les pauvres, qui sont privés de biens et de services essentiels. C'est un grand défi pour nous, et nous sommes résolus à la combattre. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait un pas en avant en ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption. D'autres politiques, ainsi que des mesures administratives et législatives, ont été mises en place, de même que des dispositions constitutionnelles sur le

code de déontologie applicable au comportement des responsables politiques.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre représente également une menace majeure pour la paix et la sécurité de notre pays. Ces armes ont presque détruit notre pays. La crise de Bougainville a été alimentée par de grandes quantités d'armes légères et de petit calibre. La Papouasie-Nouvelle-Guinée compte rechercher la coopération et l'appui des pays voisins pour mettre un terme au trafic de ces armes à destination de notre région. Nous appuyons donc le travail actuellement en cours à l'ONU pour aborder cette question critique.

Le règlement de la crise de Bougainville a été un succès pour l'ONU et pour l'histoire des efforts de maintien de la paix à travers le monde. Nous remercions l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et nos amis de la région du Pacifique, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, les Îles Salomon, Vanuatu et Tonga, de nous avoir aidés à mener à bien le processus de paix. La paix et la normalité sont désormais en cours de consolidation avec l'élection du premier Gouvernement autonome par le peuple de Bougainville. Cela doit être renforcé par un développement social et économique dans l'île tout entière. L'accès aux biens et services de base est en cours de rétablissement et nous redéveloppons l'infrastructure, mais nous aurons encore besoin d'un appui soutenu de la communauté internationale à ces efforts. Nous espérons aussi pouvoir bénéficier dans cette entreprise de l'assistance de la Commission de consolidation de la paix actuellement en projet.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, souffre de catastrophes naturelles, comme les éruptions volcaniques, les inondations, les cyclones, les glissements de terrain, les sécheresses et même les tsunamis. Le cycle continu, interminable, des catastrophes naturelles continue de poser de graves difficultés pour le progrès social et économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie par conséquent la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour tous les types de catastrophes naturelles et de dangers.

La coexistence de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec l'environnement a été consacrée dans le

préambule de notre Constitution nationale au moment de l'indépendance du pays, en 1975. Cet impératif constitutionnel a guidé notre engagement de mettre en œuvre les objectifs et buts de développement durable découlant du Sommet Planète Terre à Rio, y compris les résultats du Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Ces engagements multilatéraux sont essentiels si nous voulons assurer une bonne gestion des riches ressources naturelles de notre pays et traiter des questions fondamentales comme l'élimination de la pauvreté, le changement climatique, l'élévation du niveau de la mer et la gestion des catastrophes naturelles.

Nous avons mis en place des cadres juridiques et politiques afin d'être en mesure de mener notre développement sur des bases viables à long terme. Notre gouvernement s'est engagé à poursuivre des activités de développement économique, par exemple dans les domaines de l'extraction minière, de la sylviculture et de l'agriculture, sur des bases viables à long terme.

Nous appelons l'ONU et la communauté internationale à reconnaître l'existence des peuples les plus faibles, les moins nombreux et les plus vulnérables, à savoir ceux des petits États insulaires en développement. La Stratégie de Maurice récemment adoptée énonce clairement certains engagements qui doivent être remplis si nous voulons répondre aux aspirations au développement, et notamment au développement durable, des petits États insulaires en développement. La communauté internationale doit, dès la présente session de l'Assemblée générale, traduire ces engagements en actes, par le biais de projets portant sur l'eau potable, l'assainissement et l'énergie renouvelable, et par des mesures répondant aux besoins de formation et de renforcement des capacités. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé en faveur de la mobilisation de ressources financières sur une base plus prévisible pour mettre en œuvre la stratégie, comme cela a été indiqué dans le document final du sommet.

En tant que Membre des Nations Unies, nous soulignons le fait que toutes les nations ont la responsabilité fondamentale de ne pas ignorer le changement climatique, y compris l'élévation du niveau de la mer. Si nous voulons parvenir à une stabilité climatique durable, il nous faut un engagement mondial d'atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le rapport entre la viabilité à long terme de l'environnement et la pauvreté devient de plus en plus clair. La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que, s'agissant de la gestion des forêts tropicales, le monde doit mieux aligner les incitations du marché sur des résultats compatibles avec le développement durable.

Dans les zones rurales boisées de mon pays, les seules véritables options pour la croissance économique exigent souvent la destruction de forêts naturelles – que ce soit par un déboisement pour des cultures d'exportation comme le café ou par la vente de bois durs. En outre, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat a constaté qu'au cours des années 1990, environ 20 à 25 % des émissions annuelles de carbone au niveau mondial provenaient de changements dans l'utilisation des terrains, principalement en raison de la dégradation de ressources forestières. C'est la deuxième source d'émissions de carbone par rang d'importance au niveau mondial – dépassée seulement par la combustion de combustibles fossiles. Cela doit changer si nous voulons prendre nos responsabilités et aider à régler les problèmes liés au changement climatique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée fait partie d'une nouvelle Coalition des pays à forêt tropicale humide, avec le Costa Rica et d'autres, et demande un débat mondial sur l'accès pour les services que procurent les écosystèmes aux « marchés du carbone » mondiaux en tant que moyen d'atténuer ce problème. En termes simples, les incitations actuelles offertes par les marchés internationaux pour l'agriculture, les forêts et les réductions des émissions conduisent directement à la déforestation, à la dégradation de l'environnement et à une pauvreté accrue. Nous invitons les pays qui partagent ces vues à rallier nos efforts en vue de créer de nouveaux marchés et de reformer les marchés et les mécanismes de réglementation dépassés. Cela est nécessaire si nous voulons contribuer de manière plus efficace à la durabilité de l'environnement, au développement économique, à la stabilité du climat et à la réduction de la pauvreté.

Les questions liées aux océans et aux pêches sont essentielles pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et pour d'autres Îles du Pacifique. Les océans et les pêches préservent les moyens de subsistance et le bien-être de notre peuple et contribuent considérablement à nos économies de faible ampleur. Le développement durable est une priorité pour les Îles du Pacifique et en particulier pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous sommes préoccupés par la poursuite des activités de pêche illégales dans la région. Nous demandons l'appui et l'aide de nos partenaires de développement, qui ont les compétences techniques requises pour renforcer nos capacités de surveillance et établir des régimes de réglementation face à ces questions d'importance capitale.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement l'entrée en vigueur de la Convention sur le thon du Pacifique occidental et central. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'aide que peuvent lui apporter les organismes de l'ONU, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, de façon à permettre au Secrétariat de la Convention de fonctionner efficacement.

La sécurité des Îles du Pacifique est tributaire des efforts collectifs déployés à cet égard par la région en particulier et par la région Asie-Pacifique de façon générale. Notre coopération régionale en matière de sécurité est attestée par le succès de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, organisée sous l'égide du Forum des Îles du Pacifique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée condamne le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous appuyons fermement et résolument la lutte contre ce fléau. Nous avons ratifié la plupart des traités liés à la lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nos efforts sont cependant entravés par des contraintes d'ordre technique et par l'absence de ressources; d'où la nécessité d'un appui et d'une aide de la communauté internationale aux fins de mettre ces engagements en œuvre de manière efficace.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a préconisé au long des années des décisions courageuses de la part d'Israël et de la Palestine pour qu'ils fassent preuve de retenue et règlent leurs différends par des moyens pacifiques. Nous félicitons le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas pour la direction ferme et

courageuse qu'ils ont assumée en vue de régler cette question, qui attend une solution depuis longtemps.

Nous appuyons pleinement les efforts positifs déployés en Iraq et en Afghanistan aux fins de renforcer la démocratie et l'état de droit. Ils seront valorisés par le développement économique et social et par la mise en place d'une infrastructure vitale. Ces efforts doivent toutefois être appuyés par la communauté internationale.

Nous sommes à mi-chemin de la Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Nous devons réaliser des progrès pour veiller à ce que les 16 territoires non autonomes restants, y compris la Nouvelle-Calédonie, exercent leur droit inaliénable à l'autodétermination d'ici à 2010. Nous suivons l'évolution positive qui a lieu aux Tokélaou, où le Gouvernement néo-zélandais aide les habitants à exercer librement leur droit à l'autodétermination.

La coopération Sud-Sud entre les pays en développement est essentielle. Elle ouvre la voie à de meilleures relations commerciales et à la coopération dans les domaines liés au transfert des technologies et des savoir-faire aux fins d'examiner les questions touchant ces pays, notamment la lutte contre le VIH/sida et l'élimination de la pauvreté. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la création du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire, ainsi que de l'annonce d'une contribution initiale du Gouvernement qatari à ce Fonds, qui s'élève à 20 millions de dollars des États-Unis. Nous louons la Chine et l'Inde, qui ont promis de contribuer chacune 2 millions de dollars au Fonds. Cela constitue un pas important en avant des pays en développement pour aider les pays Membres dans le besoin, y compris les petits États insulaires aux économies vulnérables. Nous demandons aux pays développés de reconnaître ce précieux effort et d'appuyer le Fonds.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée assurera la présidence du Forum des Îles du Pacifique à partir du mois d'octobre. En sa qualité de Président, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prendra la direction des efforts collectifs déployés pour aborder les problèmes critiques qu'affrontent les pays membres, y compris l'adoption d'un Plan Pacifique, dont les quatre piliers sont la sécurité régionale, la croissance économique, le développement durable et la bonne gouvernance dans la région. Cela doit devenir un moyen de traduire par

des actes concrets, dans nos pays respectifs, les résultats de la Stratégie de Maurice, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Réunion plénière de haut niveau. Nous nous félicitons donc de l'appui de nos partenaires de développement à l'application du Plan après son adoption, lors de la prochaine réunion du Forum qui aura lieu à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en octobre de cette année.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Charles Murigande, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda.

**M. Murigande** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Jean Ping du Gabon, ainsi que tous les États Membres, d'avoir réussi à adopter le document final du Sommet mondial 2005 (résolution 60/1). Le document final du sommet a été le fruit de mois de consultations et de négociations. Nous tenons à rendre hommage à M. Ping pour avoir dirigé avec beaucoup de compétence le processus jusqu'à son aboutissement. Nous tenons également à féliciter M. Jan Eliasson à l'occasion de son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer de la pleine coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'exécution des tâches qui nous attendent à la présente session.

En adoptant le document final du sommet, nous avons réaffirmé notre foi en les buts et principes de l'ONU et nous sommes convenus de prendre d'urgence les mesures appropriées pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous nous sommes également engagés en faveur du renouveau de l'Organisation de façon à la rendre plus efficace, plus performante et plus transparente, afin qu'elle puisse mieux relever les défis nombreux et multiples et satisfaire aux attentes de notre époque, tout en étant en mesure de sauver les générations à venir du fléau de la guerre, de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer des relations amicales entre les nations et, surtout, de promouvoir le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Nous devons œuvrer ensemble de manière sérieuse et concertée pour réaliser les OMD et autres objectifs mis en relief dans le document final du

sommet. Nous devons créer un monde à l'abri de la faim, de la pauvreté et des privations. Nous devons créer un monde offrant davantage de perspectives économiques aux pays en développement. Nous devons créer un monde où les individus sont libres de vivre dans la dignité, un monde qui ne tolère pas – ou qui ne néglige pas de répondre en protégeant les populations menacées – de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. Le moment de vaquer à nos occupations comme à l'accoutumée est révolu. Nous devons agir sans plus tarder, en prenant des mesures ciblées.

Nous craignons vivement que si les tendances actuelles persistent, nombre de pays africains ne soient pas en mesure de réaliser la plupart des OMD d'ici à 2015. Aujourd'hui, certains pays africains ont en fait reculé depuis 2000 dans leurs efforts pour réaliser les OMD. La pauvreté, la faim et les maladies infectieuses ravagent des communautés et des pays entiers, exacerbant souvent les effets des guerres et des conflits, et rendant les perspectives de redressement infiniment plus problématiques. Des mesures doivent être prises d'urgence pour inverser ces tendances.

Nous avons besoin d'un plus grand engagement de la part des pays développés, notamment s'agissant d'augmenter l'aide publique au développement et de la faire passer au moins à 0,7 % du produit national brut, ainsi que d'instaurer un système commercial plus libre et plus équitable et d'annuler la dette. Je souhaiterais rappeler à l'Assemblée que l'objectif visant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement a été fixé par notre Assemblée il y a plus de 40 ans et que, au moment où je prends la parole, seuls cinq pays l'ont atteint. L'heure des discours et des débats est révolue. Nous devons agir pour régler ces problèmes.

La plupart d'entre nous comprennent maintenant l'interconnexion et l'interdépendance de toutes les nations dans le monde et le lien entre sécurité et développement. La pauvreté, la faim et les privations en Afrique subsaharienne sont néfastes pour la paix et la sécurité dans l'ensemble des 191 pays représentés ici aujourd'hui. En reconnaissant cette interdépendance, nous acceptons qu'il y ait des responsabilités et des obligations collectives, ainsi que des avantages et des possibilités collectifs. Les responsabilités sont, notamment, pour citer la Charte, de « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Nous ne pouvons

avoir ni sécurité sans développement, ni développement sans sécurité aux niveaux national, régional et international. Il est à la fois inadmissible et intenable qu'une moitié du monde vive dans la richesse et dans l'abondance alors que l'autre moitié meurt de maladies et de faim.

Nos gouvernements sont jugés à l'aune de leurs actions, et non pas sur leurs idéaux ou sur leurs principes. De même, l'Organisation des Nations Unies devrait être jugée à l'aune de ses actions, et non pas sur les valeurs et sur les principes énoncés dans la Charte. Nous pensons que bien que l'Organisation des Nations Unies soit irréprochable s'agissant de ses valeurs et de ses principes, elle a trop souvent laissé à désirer s'agissant de ses mesures. S'il est un conseil que nous pouvons donner à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son sixième anniversaire, ce serait qu'elle doit tirer les enseignements de ses erreurs et être plus efficace au niveau de la mise en œuvre.

Il n'y a sans doute aucun État membre de cette Assemblée à part le Rwanda dans lequel l'Organisation des Nations Unies a négligé constamment de tirer les leçons de ses erreurs, ce qui a eu pour résultat de lourdes pertes en vies humaines et une misère indicible. Je m'explique. C'est en 1959, alors que le Rwanda était encore sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies, que les premiers actes de génocide contre les Tutsis y ont été commis, créant le premier problème massif de réfugiés sur le continent africain. L'Organisation des Nations Unies a regardé, imperturbable, et aucune mesure n'a jamais été prise. Au cours des années suivant 1959, l'Organisation des Nations Unies s'est cantonnée dans le silence et l'inaction alors que des pogroms avaient lieu dans tout le pays, ce qui a entraîné de lourdes pertes en vies humaines et a aggravé la crise des réfugiés.

Plus récemment, en 1994, alors que l'Organisation des Nations Unies avait une présence politique et militaire immense au Rwanda, elle a regardé sans agir les préparatifs et l'exécution du génocide. Nous nous souvenons tous de la décision scandaleuse du Conseil de sécurité de retirer les soldats de la paix au moment où des dizaines de milliers de personnes sans défense en avaient le plus besoin.

Lorsque le génocide a été totalement accompli, le Conseil de sécurité a demandé à un de ses membres d'envoyer des contingents dans le pays, qui n'ont réussi qu'à permettre aux auteurs du génocide de

passer en sécurité du Rwanda à la République démocratique du Congo, d'où ils sont depuis une source importante d'insécurité et d'instabilité pour la sous-région tout entière. Au cours des 11 dernières années, nos appels répétés à désarmer et à démobiliser ces forces génocides n'ont eu, s'ils ont été entendus, aucun résultat.

J'évoque ces exemples pour souligner le fait que le Rwanda est probablement le pays le plus intéressé par la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons rentrer de cette réunion avec à l'intention de notre peuple un message d'espoir et une promesse que nous avons réinventé une Organisation des Nations Unies qui ne les trahira plus jamais.

Mon gouvernement se félicite de l'adoption dans le document final du sommet de la « responsabilité de protéger ». La responsabilité de protéger inclut une responsabilité de prévenir le génocide, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, ainsi qu'une responsabilité d'empêcher l'incitation à commettre ces crimes.

Mais, encore une fois, les mesures et non pas les mots seront la mesure de notre succès ou de notre échec. Comment répondra l'Organisation des Nations Unies la prochaine fois que des mesures pour protéger les populations seront nécessaires? Y aura-t-il de longs débats universitaires et juridiques sur ce que constitue le génocide ou les crimes contre l'humanité pendant que des personnes meurent?

Ce qui est clair pour nous c'est qu'aucun pays ou aucun peuple ne devrait avoir à être confronté aux horreurs que nous avons connues il y a 11 ans. Lorsqu'un État ne peut pas ou ne veut protéger sa population, comme c'était le cas au Rwanda en 1994, alors la responsabilité de fournir cette protection devrait – et, en fait, doit – être transférée immédiatement à la communauté internationale. Cette mesure devrait être prise par le Conseil de sécurité en temps voulu et de manière décisive afin de sauver les vies des populations menacées. L'engagement que nous avons pris, « Plus jamais ça! », s'agissant du génocide, ne devra pas sonner creux la prochaine fois que nous serons confrontés à ces crimes.

Pour apporter une réponse internationale collective au génocide, il faut que tous les États luttent contre l'impunité et traduisent en justice toutes les personnes accusées d'avoir commis ces crimes. Nous trouvons inexplicable qu'alors que certains États

professent un attachement à la Charte, aux droits de l'homme et au droit international, ils permettent à des personnes suspectées d'avoir participé au génocide rwandais de vivre dans leurs pays et ne prennent aucune mesure pour les appréhender et les transférer au Tribunal pénal international pour le Rwanda pour qu'elles soient poursuivies en justice. Ces États doivent être poussés par le Conseil de sécurité si nécessaire, à remplir leurs obligations internationales visant à l'arrestation et au transfert de ces fugitifs pour que des poursuites soient engagées contre eux.

Le Rwanda, en tant que pays émergent d'un conflit, comprend l'utilité d'une Commission de consolidation de la paix et appuie résolument les plans en vue de sa création. Nous avons en effet vu l'Organisation des Nations Unies dépenser des centaines de millions de dollars, si ce n'est des milliards, en missions de maintien de la paix qui laissent derrière elles des routes ou des ponts qui ne sont pas réparés et des écoles ou des centres de soins qui ne sont pas réhabilités dans les pays où elles ont été déployées. En revanche, elles laissent derrière elles des enfants qui ne connaîtront jamais leur père et qui sont très vulnérables à la pauvreté. Ces ressources pourraient être mieux dépensées pour réaliser une paix et une stabilité durables.

Nous devons, cependant, veiller à ce que la Commission ne devienne pas une autre bureaucratie difficile d'accès et qui n'est pas au fait des réalités des pays émergent d'un conflit. La relève après un conflit devrait participer d'une démarche à long terme et il faut changer les pratiques actuelles par lesquelles des démarches à court terme à l'égard de conflits de longue durée ne signifient rien d'autre que d'appliquer des solutions de rafistolage à des situations hautement complexes.

La Commission devrait mener des consultations actives et larges avec les pays touchés et avec ceux qui ont réussi à se sortir d'un conflit dans un passé récent. Elle doit également veiller à ce que les personnes au niveau local s'approprient les solutions et les résultats proposés pour que son travail s'avère durable.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit être réformé afin d'en améliorer la transparence et la responsabilité. Le processus de réforme devrait permettre aux États qui ne sont pas membres du Conseil de participer plus activement à ses délibérations, en particulier sur les questions qui les

concernent. Le Conseil réformé devrait être vu par tous les États comme plus accessible, plus transparent et plus crédible.

Le terrorisme continue de tuer brutalement des civils innocents. Nous devons tous nous unir pour lutter contre ce fléau de notre temps. Mon pays continuera d'accorder son appui aux efforts internationaux déployés pour lutter contre le terrorisme. Nous nous félicitons de la décision de négocier et de conclure une convention générale contre le terrorisme, et mon pays est prêt à prendre part à cet effort. Nous pensons, toutefois, que ce qui fait défaut n'est pas tant une convention qu'un engagement universellement partagé de combattre ce fléau. Après tout, en 1994, il existait une Convention contre le génocide, adoptée 46 années plus tôt, et malgré cela un génocide a été commis dans mon pays.

Passant à des questions qui nous sont plus proches, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le processus de paix au Burundi. Nous félicitons le Gouvernement nouvellement élu, et nous sommes disposés à travailler en étroite coopération avec le Gouvernement et le peuple burundais et avec la communauté internationale pour consolider ces progrès louables.

Nous nous félicitons également des progrès enregistrés en République démocratique du Congo, où le Gouvernement de transition a élaboré un projet de constitution et a amorcé le processus d'inscription des électeurs en vue des élections. Des progrès sont également réalisés pour ce qui est de l'intégration des forces armées. Nous saluons tous ces faits nouveaux et reconnaissons qu'ils contribuent à une paix et à une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. Nous sommes également prêts à continuer d'appuyer le processus de transition en République démocratique du Congo.

Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour renouveler notre adhésion et notre appui à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Mon gouvernement attend avec intérêt le deuxième sommet, qui aura lieu à Nairobi en décembre. Ce sommet devra déboucher sur des mesures concrètes permettant de traiter de manière définitive la menace que pose les milices génocidaires qui continuent de se déplacer librement dans la région et de faire obstacle à nos efforts collectifs de paix.

L'attachement de mon gouvernement à la paix et à la sécurité dans la région est démontré par notre participation à la Mission de maintien de la paix au Soudan, où le Rwanda est le principal fournisseur de contingents.

Le rôle de la communauté internationale est déterminant. À cet égard, nous voudrions rendre un hommage particulier au Gouvernement des États-Unis pour son assistance et son soutien, qui ont permis la mise en place d'un mécanisme tripartite rassemblant la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda et chargé d'examiner et de résoudre les problèmes susceptibles de susciter des tensions entre nos trois pays.

Nous nous félicitons également du rôle de l'Union africaine et de l'ONU pour ce qui est de faire avancer les perspectives d'une paix et d'une sécurité durables dans la région.

Pour terminer, nous devons, cette fois-ci, édifier une Organisation des Nations Unies qui, en plus de ses belles paroles sur la vie, favoriseront et protégeront effectivement la vie dans le monde entier.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Artis Pabriks, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie.

**M. Pabriks** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais aujourd'hui commencer par féliciter les nations fondatrices et toutes celles qui sont présentes ici à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui peut s'enorgueillir de ses nombreux succès.

Depuis sa création en 1945, l'ONU a contribué à négocier la fin de plus de 170 conflits régionaux et a déployé plus de 35 missions de maintien de la paix. L'Organisation oriente les efforts internationaux mis en œuvre pour déminer d'anciennes zones de combat. Elle fournit une aide à des dizaines de millions de réfugiés fuyant la guerre, la famine et la persécution. Elle appelle l'attention du monde sur les questions relatives aux droits de l'homme. Elle consacre chaque année 10 milliards de dollars à divers programmes de développement. Elle a permis à 1,3 milliard de personnes d'accéder à l'eau potable ces 10 dernières années. Elle a contribué à éradiquer la variole de la planète, et la poliomyélite devrait aussi disparaître prochainement. Elle a contribué à réduire de moitié les taux de mortalité infantile depuis 1960. Elle a amélioré

l'éducation dans les pays en développement, où 60 % des adultes savent désormais lire et écrire. Elle fournit plus de 2 millions de tonnes de vivres aux victimes de situations d'urgence chaque année. Près de 30 millions de personnes situées dans 36 pays différents ont bénéficié de cette assistance pour la seule année 2004. L'Organisation a aussi organisé toute une série d'événements historiques, comme la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, qui a donné naissance à d'importants traités sur la biodiversité et le changement climatique.

L'immense majorité des fonctionnaires de l'ONU au fil des ans est guidée par un sens profond du devoir. Je voudrais évoquer plus particulièrement le personnel responsable et dévoué qui fournit une assistance humanitaire aux régions les plus pauvres du globe, dans les zones de conflit et dans les endroits touchés par des catastrophes naturelles. Nous devons rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie au service de l'humanité, comme le regretté Sergio Vieira de Mello, qui a été tué alors qu'il dirigeait les activités des Nations Unies en Iraq.

Le monde a besoin de l'Organisation des Nations Unies. Il a en besoin aujourd'hui autant qu'il en avait besoin il y a 60 ans. Nous avons besoin d'une ONU plus efficace pour s'attaquer aux défis mondiaux et capable de prévenir les horreurs tels que le génocide au Rwanda, l'épuration ethnique dans les Balkans et la tragédie humaine qui frappe actuellement la région du Darfour au Soudan. Si des valeurs et principes tels que la souveraineté nationale, la non-ingérence et le droit d'autodétermination sont au cœur des relations entre les États Membres de l'ONU, nous devons reconnaître également notre responsabilité collective de protéger les civils innocents contre les violences et les souffrances à grande échelle. Il est de notre devoir de parvenir à une position commune sur cette responsabilité de protéger, afin que la communauté internationale puisse agir efficacement et prévenir à l'avenir les massacres et les crimes contre l'humanité. J'encourage les États Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à appuyer les efforts déployés par la Cour pour traduire en justice les criminels de guerre.

Lorsque l'ONU a été créée, mon pays, la Lettonie, était un pays occupé et n'avait pas son mot à dire quant aux règles qui régissaient l'Organisation. Le choix du Président de la Lettonie comme Envoyé

spécial du Secrétaire général pour promouvoir les réformes au sein de l'ONU ces six derniers mois a donc été un honneur particulier. Je me félicite de constater, qu'à certains égards, nous avons réussi à parvenir à un large consensus, comme par exemple sur la nécessité de créer une Commission de consolidation de la paix. Toutefois, nous n'avons toujours pas de consensus sur de nombreuses autres réformes à mettre en œuvre. Il nous incombe à tous de trouver rapidement ce consensus.

Alors que nous œuvrons au renforcement des Nations Unies, nous devons veiller à renforcer la coopération et les pratiques et éviter le gaspillage dû aux activités redondantes. La Lettonie appuie fermement la décision visant à mettre en place un conseil des droits de l'homme, qui reconnaît dans les droits de l'homme une priorité de l'ordre du jour des Nations Unies. J'encourage, par conséquent, les délégations à travailler énergiquement pour assurer la transformation, sans heurts, de la Commission des droits de l'homme en conseil des droits de l'homme, et à établir les normes les plus élevées pour ceux qui en seront membres. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme est appelé à jouer, à cet égard, un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces normes. Je tiens à confirmer l'appui de la Lettonie à la Commissaire et au Haut Commissariat et à saluer la décision d'affecter une part plus importante du budget ordinaire des Nations Unies à cet aspect important de son travail.

Mon pays appuie pleinement les réformes de gestion de l'administration des Nations Unies qui ont été proposées par le Secrétaire général. Ces réformes permettraient de renforcer l'autorité du Secrétaire général dans certains domaines d'activité des Nations Unies, en même temps que d'accroître ses responsabilités. Elles contribueraient également à la transparence et au professionnalisme du Secrétariat, qui a été critiqué à juste titre pour certaines défaillances graves. Je me félicite que la direction de l'ONU soit disposée à proposer des changements viables destinés à améliorer le fonctionnement du Secrétariat. Il incombe maintenant aux États Membres de trouver un consensus sur les mesures proposées.

La Lettonie a toujours souscrit à la réforme du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus effectif et plus représentatif. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit être élargi pour accueillir de nouveaux sièges permanents sans droit de veto. Nous estimons également que les membres permanents du Conseil de

sécurité doivent s'abstenir de recourir au veto dans les cas de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. Cela promet d'être l'une des questions les plus difficiles à régler, ce qui ne doit pas, néanmoins, nous faire renoncer à nos efforts pour parvenir à un accord raisonnable d'ici la fin de l'année.

Le Secrétaire général a mis en exergue le lien entre sécurité et développement. Les engagements qu'il énonce destinés à faire progresser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, laquelle, si on y parvenait d'ici 2015, permettrait d'opérer un tournant radical dans notre lutte collective contre la pauvreté et la maladie. La série complète de mesures arrêtées au sommet du Groupe des Huit, à Gleneagles, en juillet dernier, est à marquer d'une pierre blanche dans l'effort pour aider l'Afrique à éliminer la misère, lutter contre le sida et le paludisme, et assurer la scolarisation primaire universelle. Nous devons dorénavant veiller à ce que ce qui a été décidé à Gleneagles, à commencer par le doublement de l'aide d'ici 2010 et l'annulation de milliards de dollars de dettes, soit effectivement tenu.

Je voudrais également souligner la nécessité de parvenir à l'égalité entre les sexes, et notamment au niveau de l'accès universel aux informations et services en matière de santé de la reproduction, d'ici 2015. C'était l'objectif central des accords conclus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, en 1994. Nos pays doivent œuvrer à une meilleure scolarisation des filles dans le primaire comme dans le secondaire pour qu'elles soient moins exposées aux mariages forcés précoces et à l'exploitation économique. Les filles doivent être protégées des mutilations génitales. Il faut assurer la protection des droits des filles et des femmes en matière de sexualité et de reproduction ainsi que leur protection contre le VIH/sida et les autres maladies. Il n'y a aucune excuse pour laisser mourir chaque année un demi-million de femmes d'affections liées à la grossesse qui sont tout à fait évitables.

La nécessité d'un développement durable concerne la quasi-totalité des régions du monde, dont l'Europe orientale, qui a connu des changements considérables depuis la chute du rideau de fer entre la fin des années 80 et le début des années 90. Il y a 13 ans, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place un bureau en Lettonie destiné à faciliter le développement du pays et

à améliorer la vie de la population. Son mandat en Lettonie s'achève à la fin de cette année et je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la Lettonie au PNUD pour l'aide inappréciable qu'il a fournie à mon pays au cours de ces 13 années.

Aujourd'hui, la Lettonie, qui est membre à part entière de l'Union européenne, est devenue contributeur net d'assistance pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous savons qu'en l'absence d'encouragement de la bonne gouvernance à tous les niveaux, de politiques macroéconomiques saines et de lutte concertée contre la corruption, les objectifs ne seront pas atteints. La Lettonie est prête à communiquer les résultats de son expérience de la transition à un régime démocratique et à une économie de marché, comme elle l'a fait et continuera de le faire avec les pays en transition d'Europe de l'Est et du Caucase. Nous saluons l'initiative de mise en place d'un fonds pour la démocratie destiné à aider tous les pays engagés à poursuivre la consolidation des systèmes politiques démocratiques.

Consciente des débouchés offerts par l'utilisation des technologies modernes dans les domaines de l'information et des communications, la Lettonie a pris une part active aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Tunis en novembre prochain. Nous espérons que le Sommet sera une occasion sans précédent de renforcer la coopération entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour encourager l'utilisation des technologies de l'information et des communications et créer des sociétés fondées sur la connaissance.

Nous avons accompli un pas important avec la condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Mon propre pays, la Lettonie, a recouvré sa liberté par des moyens pacifiques et non violents. Nous avons triomphé grâce à notre foi solide dans la justice historique, doublée de beaucoup de persévérance, de patience et d'espoir. La Lettonie se félicite de la stratégie antiterroriste du Secrétaire général. Nous devons conclure une convention globale sur le terrorisme international, qui permettrait de disposer d'un cadre juridique de coopération internationale pour la lutte contre ce fléau contemporain de l'humanité. Mais on ne pourra gagner la guerre contre le terrorisme que si on continue, en la livrant, de respecter les droits

humains fondamentaux et si on ne perd pas de vue l'éthique humaniste.

Je tiens à dire ici ma profonde déception face à notre incapacité d'obtenir un consensus sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Les progrès dans ce domaine sont plus urgents que jamais. J'encourage, par conséquent, chacun des États Membres de l'ONU à faire le nécessaire, de façon responsable et de bonne foi, en vue de la réalisation de ces objectifs.

Depuis la session précédente de l'Assemblée générale, il y a un an, le monde a connu des catastrophes naturelles d'une force destructrice sans précédent. Nous venons juste d'être frappés par l'ouragan Katrina et nous nous remettons encore du terrible tsunami qui a frappé le Sud-Est asiatique l'an dernier. Il faut tirer les sévères enseignements de ces crises pour pouvoir nous préparer aux urgences futures. S'il n'y a rien à faire pour empêcher les tremblements de terre et les tsunamis, les scientifiques nous expliquent en revanche, depuis des années, que le

maintien de notre dépendance par rapport aux combustibles fossiles et la croissance de notre consommation en la matière provoquent des émissions de gaz à effet de serre à l'origine de changements climatiques perturbateurs. Faute de diversifier nos sources d'énergie, nous pouvons nous attendre à voir encore plus de cyclones et d'inondations dévastateurs dans certaines régions du monde, en même temps que de sécheresses et de processus de désertification dans d'autres.

Les défis qui attendent nos pays sont considérables et nous ne pourrions les relever qu'en faisant face ensemble. Alors que nous nous apprêtons à mettre en œuvre les décisions que nous avons prises à cette réunion, je nous souhaite toute la prévoyance et tout le courage nécessaires pour défendre les intérêts supérieurs de la communauté internationale contre d'étroites considérations locales à court terme. L'avenir de nos peuples dépend de nous.

*La séance est levée à 18 h 50.*